

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2339

2 septembre 2014

SOMMAIRE

Action Oil Luxembourg SPF S.A.	112270	Cologne Spf S.A.	112270
AlphaOne TSA Energy S.C.A.	112237	Commerzbank Leasing 6 S.à r.l.	112226
ARS.LU Sàrl	112226	Compagnie Immobilière S.A.	112268
ARTEPEL, société à responsabilité limitée	112227	Crown Investments S.à r.l.	112226
BAC Films International S.A.	112231	Crystal Pumpkin S.A.	112226
Bamboo Capital	112228	Depsel S.à r.l.	112232
Bamboo Finance	112229	Flamea SA	112234
BLT Participations	112272	Frontiers Capital Mongolia	112226
BSI & Venture Partners S.A. Luxembourg	112233	GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.	112228
Bureau Bastin Pascal S.à r.l.	112230	Harpon S.A.	112227
Bureau d'Assurances et de Placements Fa- ber - Van Dyck Senc	112233	HLSS Luxco 1B S.à r.l.	112244
Canal House S.A.	112227	ILP III S.C.A., SICAR	112237
Capital Coach	112227	Investment Concept	112237
CDM LUX S.A.	112228	Jack-2 S.à r.l.	112271
CEA S.à r.l.	112228	J. Safra Sarasin Fund Management (Lu- xembourg) S.A.	112232
CEB Amenagement S.à r.l.	112228	King Arthur Properties S.à r.l.	112269
CELSIUS EUROPEAN Lux 1 S.à r.l.	112227	KR Investments S.A.	112269
CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l.	112229	Millicom International Cellular S.A.	112229
CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l.	112230	Millilux S.à r.l.	112230
Centurian SA	112231	OPIT A S.à r.l.	112233
CETP Investment 1 S.à r.l.	112229	Petite Afrique Immobilière S.A.	112268
Chantemule S.à r.l.	112232	Rentainer S.A.	112270
Charterhouse Poppy I	112233	SLB Brazil Econology Fund S.A. SICAR .	112248
Chromolin Investholding S.à r.l.	112231	Sport Investment One S.A.	112241
Cisco Systems Luxembourg S.à r.l.	112229	Tai Holding S.A.	112231
Clestra S.A.	112231	Trilantic Capital Partners IV (Europe) In- vestors S.C.A.	112230
		Yazou Investment S.A.	112269

ARS.LU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 201, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.213.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014088969/9.
(140105835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Crown Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.330.

Les comptes annuels de la société Crown Investments S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014089056/10.
(140105515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Crystal Pumpkin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2014.
Référence de publication: 2014089058/10.
(140105709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Commerzbank Leasing 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.290.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 20. Juni 2014.
Commerzbank Leasing 6 S.à r.l.
Référence de publication: 2014089050/11.
(140106139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Frontiers Capital Mongolia, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 175.670.

L'adresse de Monsieur Gilles De Dumast, administrateur A, a été transférée au 4, rue Galliera, F-75116 Paris 16.
L'adresse de Monsieur Alexandre Gelbard, administrateur A, a été transférée au 14, rue Jean Mermoz, F-75008 Paris.
L'adresse de Monsieur Achit Erdene Darambazar, administrateur B, a été transférée au Central Tower, Suite 912, 2 Sukhbaatar Square Sukhbaatar District-8, Ulaanbaatar 210620a Mongolia.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2014.
Pour la société
Référence de publication: 2014091039/14.
(140108367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

ARTEPEL, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 23.317.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088971/9.

(140105864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Capital Coach, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 97.506.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014089064/10.

(140106099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

CELSIUS EUROPEAN Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.346.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014089070/10.

(140105460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Canal House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 61.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CANAL HOUSE S.A.

Référence de publication: 2014089062/11.

(140106178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Harpon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 58.568.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 20 juin 2014

Est nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Philippe PONSARD, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.
En remplacement de Madame Dominique PANTANO LIN, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014090191/14.

(140106692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Bamboo Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.198.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088984/9.

(140105478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

CEB Aménagement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Schifflange, 70, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 158.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014089069/10.

(140105474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

CDM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 185.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014089067/11.

(140106022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

CEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.543.

L'associé unique de la Société, Laurent Saglio décide de transférer son adresse au 28 Holland Park Road, London W14 8LZ, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014089068/11.

(140106068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.925,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 56.197.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014091093/13.

(140108724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Bamboo Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.085.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014088985/9.
(140105786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 283.200,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.349.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2014.
Référence de publication: 2014089071/10.
(140105459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

CETP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.127.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 janvier 2014.
Référence de publication: 2014089080/11.
(140106062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Cisco Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.844.

Les comptes annuels au 31 Juillet 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Münsbach, le 25 juin 2014.
Référence de publication: 2014089087/11.
(140105791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 24 juin 2014.
Pour la société
Me Martine DECKER
Notaire
Référence de publication: 2014090397/13.
(140107570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Bureau Bastin Pascal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.
R.C.S. Luxembourg B 178.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089004/9.

(140105818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.351.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014089072/10.

(140105994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.633.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) INVESTORS S.C.A.

Société en Commandite par actions

Représenté par TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV EUROPE LUX GP S.à r.l.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2014092444/14.

(140109619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.641.400,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 68.022.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, la Société a déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à l'appui de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2013, déposés préalablement au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg le 5 février 2014, les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 de sa société mère ultime - à savoir la société Merck KGaA, une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien), constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Frankfurter, Str. 250 D-64293 Darmstadt (Allemagne), immatriculée au Registre de Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt sous le numéro HR B 6164.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014090399/21.

(140106591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

BAC Films International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 181.069.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089006/9.

(140106395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Centurian SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014089075/10.

(140105520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Chromolin Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089086/10.

(140105621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Clestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 58.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014089089/10.

(140106121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Tai Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.144.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 juin 2014 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge commissaire Carole Besch en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TAI HOLDING S.A dont le siège social à L-2537 Luxembourg, 19 rue Sigismond a été dénoncé en date du 1^{er} octobre 2009.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Anne Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2014091651/15.

(140108524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Chantemule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.978.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089083/10.

(140105504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Depsel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.859.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014089137/12.

(140105691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.811.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 juin 2014 a décidé:

I. renouveler le mandat de:

Monsieur Nils OSSENBRINK

Taunusanlage 17, D-60325 Frankfurt am Main

Monsieur Hans-Peter GROSSMANN

Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Monsieur Urs OBERER

Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Madame Francine KEISER

35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg

Madame Odile RENNER

8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg

Monsieur Dieter STEBERL

40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,

III. de renouveler le mandat de:

Deloitte S.A.

560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014090261/32.

(140107563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

BSI & Venture Partners S.A. Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089024/9.

(140106067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Bureau d'Assurances et de Placements Faber - Van Dyck Senc, Société en nom collectif.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 5, avenue Salentyne.

R.C.S. Luxembourg B 101.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089025/9.

(140105878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Charterhouse Poppy I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089037/9.

(140106159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

OPIT A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.018.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 30 apr 2014

1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 Apr 2014.

2. L'associé unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburg, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité gérant de la Société avec effet au 30 Apr 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
2. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant),
3. Monsieur David BANNERMAN (gérant)

Le mandat des gérance:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014090450/27.

(140106656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Flamea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 156.662.

L'an deux mil quatorze, le vingtième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLAMEA SA, avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156662, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2775 du 16 décembre 2010 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1696 du 16 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2. Correction / suppression du capital autorisé

3. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 2.012.400 pour le porter de son montant actuel de EUR 5.031.000 au montant de EUR 7.043.400 au moyen de l'augmentation de la valeur nominale des actions de EUR 100 à EUR 140 par incorporation intégrale des bénéfices reportés et incorporation partielle des réserves de la Société;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.756.600 afin de le porter de son montant actuel de EUR 7.043.400 au montant de EUR 9.800.000 par création et émission de 19.690 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 140 chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes;

5. Souscription et libération intégrale des 19.690 nouvelles actions par l'associé unique de la Société par un apport en nature consistant en 51% des actions de la société CAMPING L'EUROPE, S.A.S de droit français évalué à EUR 2.900.000; affectation du solde, soit la somme de EUR 143.400 en compte courant associé;

6. Restauration d'un capital autorisé fixé à EUR 14.000.000,- en ce compris le capital social, le conseil d'administration étant autorisé à augmenter le capital social afin de le porter de EUR 9.800.000 à EUR 14.000.000,- par la création et l'émission de trente mille (30000) actions d'une valeur nominale de cent quarante euros (EUR 140) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

8. Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 50.310 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, l'associé unique de la Société représenté à l'assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires constate que le montant du capital autorisé est dépassé.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.012.400 (deux millions douze mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.031.000 (cinq millions trente et un mille euros) au montant de EUR 7.043.400 (sept millions quarante-trois mille quatre cents euros) sans création d'actions nouvelles et en augmentant la valeur nominale des actions de EUR 100 (cent euros) à EUR 140 (cent quarante euros) par incorporation de la somme de EUR 1.569.763,10 correspondant à la totalité des bénéfices reportés de la société et de la somme de EUR 442.636,90 prise sur la réserve légale de la Société.

L'existence de ces bénéfices reportés et des réserves se dégage d'une situation comptable arrêtée au 16 juin 2014 qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième et cinquième résolutions

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 2.756.200 (deux millions sept cent cinquante six mille deux cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 7.043.400 (sept millions quarante-trois mille quatre cents euros) au montant de EUR 9.800.000 (neuf millions huit cent mille euros) par création et émission de 19.690 ((dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 140 (cent quarante euros) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'associé unique Monsieur Laurent GHELFI, chef d'entreprises, demeurant au 43 Boulevard D'Andilly, F- 95160 Montmorency, représenté par Madame Sandrine ANTONELLI, précitée, en vertu d'une procuration comme indiqué ci-avant qui déclare souscrire et libérer intégralement les 19.690 (dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions, par un apport en nature évalué à EUR 2.900.000 (deux millions neuf cent mille euros) consistant en 1.160 (mille cent soixante) actions de la société par actions simplifiée de droit français CAMPING L'EUROPE, avec siège social à F - 66420 Le Barcares, route de Saint-Laurent, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 350 0897 260 («CAMPING L'EUROPE»), qui est affecté comme suit:

- un montant EUR 2.756.600 (deux millions sept cent cinquante six mille six cent euros) au capital social de la Société,
- la différence soit un montant de EUR 143.400 (cent quarante trois mille quatre cents euros) en compte courant associé.

A été produit un rapport d'évaluation émis en date du 19 juin 2014 par H.R.T. Révision S.A., cabinet de révision agréé avec siège social au 163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen RCS Luxembourg B 51238, représentée par Madame Brigitte DENIS, réviseur d'entreprises agréé, suivant lequel l'apport en nature de 1.160 actions de CAMPING L'EUROPE précitée a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base des contrôles effectués, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur retenue pour les actions à apporter, soit EUR 2.746.600, ne correspond pas au moins à 19.690 nouvelles actions FLAMEA S.A. d'une valeur nominale de EUR 140 chacune, à émettre en contre partie. En conséquence, une soultte d'un montant de EUR 143.400 sera affectée au compte courant actionnaire.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de FLAMEA S.A. telle que décrite ci-dessus et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Le rapport signé ne varietur par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport ci-dessus.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

L'apporteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que lesdites actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;
- il accomplira toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de restaurer un capital autorisé qui sera fixé à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'euros) en ce compris le capital social.

Ainsi le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social afin de le porter de EUR 9.800.000 (neuf millions huit cent mille euros) à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'euros) par la création et l'émission de trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent quarante euros (EUR 140) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Septième résolution

En vue de refléter les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé EUR 9.800.000 (neuf millions huit cent mille euros) représenté par soixante dix mille(70.000) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (EUR 140) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 9.800.000 (neuf millions huit cent mille euros) à EUR 14.000.0000 (quatorze millions d'euros), par la création et l'émission de trente mille (30000) actions d'une valeur nominale de cent quarante euros (EUR 140) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié passé en date 20 juin 2014.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille six cents euros (EUR 3.600).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Antonelli, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2014. LAC / 2014 / 29466. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014093709/162.

(140112126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Investment Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 172.821.

Fiduciaire WBM SARL, société de droit luxembourgeoise, RCSL B48900, ayant son siège au 69, rue de la Libération, L- 4210 Esch-sur-Alzette, démission de son poste de commissaire de la Société Anonyme Investment Concept S.A. société de droit luxembourgeoise, RCSL B172821, ayant son siège au 69, rue de la Libération, L - 4210 Esch-sur-Alzette, avec effet au 30 juin 2014

Fiduciaire WBM SARL
Signature

Référence de publication: 2014091186/13.

(140108710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

AlphaOne TSA Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 180.821.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 juin 2014

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la Société Ernst & Young, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach à la fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Pour AlphaOne TSA Energy S.C.A.

Référence de publication: 2014089787/15.

(140107030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Adrien COULOMBEL, private employee, having his professional address at 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

acting in his capacity as attorney of the Manager of the company "ILP III S.C.A., SICAR" (the «Company»), a "société en commandite par actions" established and having its registered office at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 127.503 incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on April 13, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial»), number 1269 of June 26, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19, 2013, published in the Mémorial number 652 of March 12, 2014,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager dated June 24, 2014, a copy of which, signed *in varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present for registration purpose (the "Resolutions").

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at one hundred and thirty-four million five hundred and fifty-seven thousand eighty-five euros fifty-seven cents (EUR 134,557,085.57) divided into:

- one (1) Management Share,

- twelve million five hundred and forty-five thousand ninety-one point three one two seven (12,545,091.3127) Class A Shares,

- nine hundred and seven thousand five hundred and seventeen point two four three nine (907,517.2439) Class B Shares,

- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares.”

II.- Pursuant to Article 8 (e) of the Company’s Articles of Incorporation, the Company’s authorised capital is set at one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).

III.- Pursuant to the Company’s Articles of Incorporation, the Company’s Manager has been authorised to increase the Company’s subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 (b) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company’s Manager, in the Resolutions, and in accordance with the authorization conferred to it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of three million one hundred and twenty-four thousand four hundred and fifty euros (EUR 3,124,450.-) in order to raise it from its current amount of one hundred and thirty-four million five hundred and fifty-seven thousand eightyfive euros fifty-seven cents (EUR 134,557,085.57) to an amount of one hundred and thirty-seven million six hundred and eighty-one thousand five hundred and thirty-five euros fifty-seven cents (EUR 137,681,535.57) by the creation and the issue of two hundred and ninety-one thousand three hundred and sixty-seven point three six one one (291,367.3611) new Class A Shares and twenty-one thousand seventy-seven point six three eight nine (21,077.6389) new Class B Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares

V.- Pursuant to Article 8 (g) of the Company’s Articles of Incorporation, the Company’s Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing shareholders and to accept the subscriptions on June 24, 2014 of two hundred and ninety-one thousand three hundred and sixty-seven point three six one one (291,367.3611) new Class A Shares and twenty-one thousand seventy-seven point six three eight nine (21,077.6389) new Class B Shares.

VI.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash for an amount of three million nine hundred and ninety thousand three hundred and forty-six euros ninety-six cents (EUR 3,990,346.96) as follows:

Limited Shareholders	Total Share Capital Contribution (EUR)	Share Premium Contribution (EUR)	Number of new Shares subscribed
A Shares			
Banco Popolare Soc. Coop.	743,916.66	221,080.07	74,391.6667
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	247,972.21	73,693.36	24,797.2222
A. Rise & Co. S.r.l.	223,174.99	66,324.02	22,317.5000
Livaco S.A.	111,587.51	33,162.01	11,158.7500
Finogest Finance S.A.	297,566.67	88,432.04	29,756.6667
Halfmoon Assets S.A.	111,587.51	33,162.01	11,158.7500
Sibad International S.A.	37,195.85	11,054.00	3,719.5833
Banca Popolare di Vicenza ScpA	309,965.27	92,116.70	30,996.5278
Compagnie Monegasque de Banque	74,091.66	22,108.01	7,439.1666
FIN PO S.A., SICAR	37,195.85	11,054.00	3,719.5833
Credit Suisse Servizi Fiduciari	37,195.85	11,054.00	3,719.5833
Futura Invest S.p.A.	123,986.10	36,846.68	12,398.6111
Yleen Investments Ltd	61,993.06	18,423.34	6,199.3056
Private Equity International S.A.	123,986.10	36,846.68	12,398.6111
Findi Investimenti S.r.l.	123,986.10	36,846.68	12,398.6111
Gain Capital Participations S.A., SICAR	61,993.06	18,423.34	6,199.3056
Kzewl Investment S.A.	123,986.10	36,846.68	12,398.6111
Gravilux S.A.	61,993.06	18,423.34	6,199.3056
Total of A Shares	2,913,673.61	865,896.96	291.367,3611
B Shares			
A. Rise & Co. S.r.l.	19,838.10	0.00	1,983.8099
Investimenti Atlantici S.r.l.	61,993.06	0.00	6,199.3056
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria S.r.l.	42,154.95	0.00	4,215.4956
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	24,797.22	0.00	2,479.7222
Marona Invest S.A.	61,993.06	0.00	6,199.3056
Total of B Shares	210,776.39	0.00	21,077.6389
Total	3,124,450.00	865,896.96	312,445.0000

The total cash amount of three million nine hundred and ninety thousand three hundred and forty-six euros ninety-six cents (EUR 3,990,346.96).. was credited on the Company's bank account as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of three million nine hundred and ninety thousand three hundred and forty-six euros ninety-six cents (EUR 3,990,346.96) will be allocated for an amount of three million one hundred and twenty-four thousand four hundred and fifty euros (EUR 3,124,450.-) to the issued share capital of the Company and for an amount of eight hundred sixty-five thousand eight hundred ninety-six euros ninety-six cents (EUR 865,896.96) to the share premium account.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the article 8 (b) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 8 (b). "The issued share capital of the Company is set at one hundred and thirty-seven million six hundred and eighty-one thousand five hundred and thirty-five euros fifty-seven cents (EUR 137,681,535.57) divided into:

- one (1) Management Share,
- twelve million eight hundred and thirty-six thousand four hundred and fifty-eight point six seven three eight (12,836,458.6738) Class A Shares,
- nine hundred and twenty eight thousand five hundred and ninety-four point eight eight two eight (928,594.8828) Class B Shares,
- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately four thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, résidant professionnellement au 3/A, rue Guillaumr Kroll, L-1882 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Gérant Commandité de la société "ILP III S.C.A., SICAR" (la «Société»), société en commandite par actions, établie et ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 127.503, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (le «Mémorial»), numéro 1269, du 26 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial numéro 652 du 12 mars 2014,

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 24 juin 2014 dont la copie, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement (les «Résolutions»).

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à cent trente-quatre millions cinq cent cinquante-sept mille quatre-vingt-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 134.557.085,57) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,
- douze millions cinq cent quarante-cinq mille quatre-vingt-onze virgule trois un deux sept (12.545.091,3127) actions de Classe A,
- neuf cent sept mille cinq cent dix-sept virgule deux quatre trois neuf (907.517,2439) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.

II.- En vertu de l'Article 8 (e) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).

III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 (b) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans les Résolutions, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de trois millions cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.124.450,-) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-quatre millions cinq cent cinquante-sept mille quatre-vingt-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 134.557.085,57) à cent trente-sept millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 137.681.535,57) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-sept virgule trois six un un (291.367,3611) nouvelles actions de Classe A et vingt-et-un mille soixante-dix-sept virgule six trois huit neuf (21.077,6389) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur de dix euros (EUR 10.-) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

V.- En vertu de l'Article 8 (g) des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 24 juin 2014 de deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-sept virgule trois six un un (291.367,3611) nouvelles actions de Classe A et vingt-et-un mille soixante-dix-sept virgule six trois huit neuf (21.077,6389) nouvelles actions de Classe B.

VI.- Toutes ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante six euros quatre-vingt-seize cents (EUR 3.990.346,96) comme suit:

Associés commanditaires	Apport en capital (EUR)	Apport en prime d'émission (EUR)	Nombre de nouvelles actions souscrites
Actions de classe A			
Banco Popolare Soc. Coop.	743.916,66	221.080,07	74.391,6667
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	247.972,21	73.693,36	24.97,2222
A. Rise & Co. S.r.l.	223.174,99	66.324,02	22.317,5000
Livaco S.A.	111.587,51	33.162,01	11.158,7500
Finogest Finance S.A.	297.566,67	88.432,04	29.756,6667
Halfmoon Assets S.A.	111.587,51	33.162,01	11.158,7500
Sibad International S.A.	37.195,85	11.054,00	3.719,5833
Banca Popolare di Vicenza ScpA	309.965,27	92.116,70	30.996,5278
Compagnie Monegasque de Banque	74.091,66	22.108,01	7.439,1666
FIN PO S.A., SICAR	37.195,85	11.054,00	3.719,5833
Credit Suisse Servizi Fiduciari	37.195,85	11.054,00	3.719,5833
Futura Invest S.p.A.	123.986,10	36.846,68	12.398,6111
Yleen Investments Ltd	61.993,06	18.423,34	6.199,3056
Private Equity International S.A.	123.986,10	36.846,68	12.398,6111
Findi Investimenti S.r.l.	123.986,10	36.846,68	12.398,6111
Gain Capital Participations S.A., SICAR	61.993,06	18.423,34	6.199,3056
Kzewl Investment S.A.	123.986,10	36.846,68	12.398,6111
Gravilux S.A.	61.993,06	18.423,34	6.199,3056
Total d'actions de classe A	2.913.673,61	865.896,96	291.367,3611
Actions de classe B			
A. Rise & Co. S.r.l.	19.838,10	0,00	1.983.8099
Investimenti Atlantici S.r.l.	61.993,06	0,00	6.199.3056
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria S.r.l.	42.154,95	0,00	4.215.4956
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	24.797,22	0,00	2.479.7222
Marona Invest S.A.	61.993,06	0,00	6.199.3056
Total d'actions de classe B	210.776,39	0,00	21.077,6389
Total	3.124.450,00	865.896,96	312.445,0000

Le montant en numéraire de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante-six euros quatre-vingt-seize cents (EUR 3.990.346,96) a été crédité sur le compte bancaire de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante six euros quatre-vingt-seize cents (EUR 3.990.346,96) sera alloué pour un montant de trois millions cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.124.450,-) au capital souscrit de la société et pour un montant de huit cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-seize euros quatre-vingt-seize cents (EUR 865.896,96) au compte de prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8 (b). "Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente-sept millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente cinq euros cinquante-sept cents (EUR 137.681.535,57) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,
- douze millions huit cent trente-six mille quatre cent cinquante-huit virgule six sept trois huit (12.836.458,6738) actions de Classe A,
- neuf cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze virgule huit huit deux huit (928.594,8828) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juin 2014. Relation: EAC/2014/8852. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014096019/219.

(140114669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Sport Investment One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 188.318.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "CLMG INVESTISSEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 145847,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Sport Investment One S.A.", (ci-après la "Société").

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de novembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La Société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "CLMG INVESTISSEMENT S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
 - b) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
 - c) La société anonyme "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578.
 3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de l'administratrice ci-avant mentionnée sub c).
 4. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
 5. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
 6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:
 - Monsieur Luc BRAUN, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, et
 - Monsieur Jean-Marie POOS, pré-qualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

112244

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2014. LAC/2014/28960. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096470/152.

(140115083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

HLSS Luxco 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.748.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of June.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Home Loan Servicing Solutions, Ltd., a company incorporated under the laws of Cayman Islands having its registered address c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-248704 (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder of HLSS Luxco 1B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 12 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 314 of 4 February 2014, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et Sociétés) under number B 182.748 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed dated 17 June 2014, not yet published in the Memorial (the "Articles"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2014, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, requested the notary to record that:

(I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

(II) The agenda on which resolutions were to be passed was as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-) so as to bring it from its current amount of one million five hundred one thousand three hundred US dollars (USD 1,501,300.-) to two million four hundred one thousand three hundred US dollars (USD 2,401,300.-) by the issue of nine hundred thousand (900,000) new shares divided into (i) ninety thousand (90,000) class A shares, (ii) ninety thousand (90,000) class B shares, (iii) ninety thousand (90,000) class C shares, (iv) ninety thousand (90,000) class D shares, (v) ninety thousand (90,000) class E shares, (vi) ninety thousand (90,000) class F shares, (vii) ninety thousand (90,000) class G shares, (viii) ninety thousand (90,000) class H shares, (ix) ninety thousand (90,000) class I shares, and (x) ninety thousand (90,000) class J shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the New Shares for a total subscription price of ninety million US dollars (USD 90,000,000.-) in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital of the Company and allocation of the balance to the freely distributable share premium of the Company; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereupon, the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-) so as to bring it from its current amount of one million five hundred one thousand three hundred US dollars (USD 1,501,300.-) to two million four hundred one thousand three hundred US dollars (USD 2,401,300.-) by the issue of nine hundred thousand (900,000) new shares divided into (i) ninety thousand (90,000) class A shares, (ii) ninety thousand (90,000) class B shares, (iii) ninety thousand (90,000) class C shares, (iv) ninety thousand (90,000) class D shares, (v) ninety thousand (90,000) class E shares, (vi) ninety thousand (90,000) class F shares, (vii) ninety thousand (90,000) class G shares, (viii) ninety thousand (90,000) class H shares, (ix) ninety thousand (90,000) class I shares, and (x) ninety thousand (90,000) class J shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares")

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declared that it subscribed to the New Shares so issued for a total subscription price of ninety million US dollars (USD 90,000,000.-) and fully paid the above capital increase in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to allocate from the value of the subscription price an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital account of the Company (each time the aggregate nominal value of the shares so issued under a given class of shares to be allocated to the share capital account of such class) and the remainder to the freely distributable share premium (each time the aggregate share premium of the shares so issued under a given class of shares to be allocated to the share premium account of such class).

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at two million four hundred one thousand three hundred US dollars (USD 2,401,300.-), divided into two million four hundred one thousand three hundred (2,401,300) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, as follows,

- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- two hundred forty thousand one hundred thirty (240,130) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6.500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder of the appearing party, this deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder of the appearing party in case of divergences between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Home Loan Servicing Solutions, Ltd., une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-248704 (l'«Associé Unique»),

en tant qu'Associé Unique de HLSS Luxco 1B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois par acte notarié du 12 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations (le "Mémorial") numéro 314 du 4 février 2014, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.748 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 17 juin 2014, qui n'a pas encore été publié au Mémorial (les «Statuts»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(I) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société, de telle sorte que les décisions ont pu valablement être prises concernant tous les points de l'ordre du jour.

(II) L'ordre du jour sur base duquel les résolutions devaient être prises est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de neuf cents mille dollars américains (USD 900.000,-) de manière à le faire passer de son montant actuel d'un million cinq cent un mille trois cents dollars américains (USD 1.501.300,-) à un montant de deux millions quatre cent un mille trois cents dollars américains (USD 2.401.300,-) par l'émission de neuf cent mille (900.000) nouvelles parts sociales, divisées en (i) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe A, (ii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe B, (iii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe C, (iv) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe D, (v) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe E, (vi) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe F, (vii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe G, (viii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe H, (ix) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe I, et (x) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe J; d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de quatre-vingt-dix millions dollars américains (USD 90.000.000,-) en numéraire; allocation d'une somme égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et affectation du solde à la prime d'émission librement distribuable de la Société; modification résultant de ce qui précède de l'article 5 des Statuts de la Société.

Par conséquent, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de neuf cents mille dollars américains (USD 900.000,-) de manière à le faire passer de son montant actuel d'un million cinq cent un mille trois cents dollars américains (USD 1.501.300,-) à un montant de deux millions quatre cent un mille trois cents dollars américains (USD 2.401.300,-) et d'émettre neuf cents mille (900.000) nouvelles parts sociales, divisées en (i) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe A, (ii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe B, (iii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe C, (iv) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe D, (v) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe E, (vi) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe F, (vii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe G, (viii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe H, (ix) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe I, et (x) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de classe J; d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Ensuite, l'Associé Unique, dénommé et représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de quatre-vingt-dix millions dollars américains (USD 90.000.000,-) et a déclaré payer entièrement la somme de l'augmentation du capital social ci-dessus en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'allouer de la valeur du prix de souscription un montant égal à la valeur nominale des Parts Sociales Nouvelles telles qu'é émises au compte du capital social de la Société (en allouant chaque fois la valeur nominale intégrale des parts sociales émises d'une classe déterminée au compte du capital social de cette classe) et le solde à la prime d'émission librement distribuable (en allouant chaque fois la valeur intégrale de la prime d'émission des parts sociales d'une classe déterminée au compte des primes d'émission de cette classe).

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions quatre cent un mille trois cents dollars américains (USD 2.401.300,-), divisé en deux millions quatre cent un mille trois cents (2.401.300) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, comme suit:

- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") entièrement souscrites et libérées;
- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") entièrement souscrites et libérées;
- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C") entièrement souscrites et libérées;
- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") entièrement souscrites et libérées;
- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E") entièrement souscrites et libérées;
- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F") entièrement souscrites et libérées;
- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") entièrement souscrites et libérées;
- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") entièrement souscrites et libérées;
- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") entièrement souscrites et libérées;
- deux cent quarante mille cent trente (240.130) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J") entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peu(ven)t être créé(s) pour chaque classe de parts sociales. La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.»

En l'absence d'autres points sur l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Coûts et dépenses

Les coûts, dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date mentionnée au début de celui-ci.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2014. REM/2014/1381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095977/207.

(140113640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

SLB Brazil Econology Fund S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 171.429.

L'an deux mille quatorze, le six août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "SLB Brazil Econology Fund S.A. SICAR" (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 171429, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 septembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2405 du 27 septembre 2012. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 septembre 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2754 du 5 novembre 2013.

A comparu:

SLB S.à r.l, une société de droit français, ayant son siège social à 6, rue du Château, F-50160 Tournai-sur-Vire (France) en sa qualité d'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Maître Benoît Duvieusart, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Refonte des statuts

La partie comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de procéder à une refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1. Name and legal form.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued in the future (the «Shares»), a Luxembourg company in the form of a public limited company (société anonyme) with variable share capital qualifying as an «Investment Company in Risk Capital» (société d'investissement en capital à risque) under the name of SLB Brazil Econology Fund S.A. SICAR (hereinafter called the «Company») which shall be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies (as amended), the Law of 15 June 2004 on the Investment Company in Risk Capital, as amended (the «SICAR Law») and the Law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers, as amended (the «AIFM Law»), as well as the present articles of association of the Company (the «Articles of Association”).

The Company is an authorised internally managed alternative investment fund in the meaning of article 4 (1) (b) of the AIFM Law.

The renunciation to the SICAR status is subject to the Luxembourg Supervisory Authority (the Commission de Surveillance du Secteur Financier, hereinafter the «CSSF») prior approval and the unanimous vote of all the Company's Shareholders.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below in Article 8).

It may also be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders.

3.2 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

3.3 If political, economic or social developments have occurred or are imminent and that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporally transferred

abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Purpose.

4.1 Pursuant to Article 1 of the SICAR Law and the CSSF Circular 06/241, the purpose of the Company is to invest its funds in securities representing risk capital in order to provide its shareholders (the "Shareholders") with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk they incur. More particularly, the Company will invest in securities offering or involving investment risks related to private equity.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law and in accordance with its prospectus as amended from time to time (the «Prospectus»).

To the extent permitted by the SICAR Law, the purpose of the Company shall include the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whatsoever form in domestic and foreign companies.

4.2 To the extent permitted by the SICAR Law, the Company may proceed to the private issue of shares, notes, debentures and certificates to Eligible Investors (as defined by the SICAR Law and further explained in Article 6 below) and within the limits stated in the Prospectus and of the SICAR Law.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company represented by Shares of no par value shall be at all times equal to the net asset value of the Company according to Articles 12 and 13 hereof. The minimum capital to be reached within twelve (12) months of the approval of the Company as a SICAR by the CSSF is set at one million euro (EUR 1,000,000).

5.2 The Board of Directors may create further classes of shares in accordance with the Articles of Association, the Prospectus and Luxembourg law requirements. As soon as new classes of shares will be issued, the Prospectus will be updated.

5.3 The initial subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) fully-paid Shares.

5.4 The Board of Directors is authorised to issue an unlimited amount of Shares without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

5.5 The Board of Directors is authorised to create sub-funds (the «Sub-Funds») at its discretion and according to the Prospectus. The Board of Directors may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

Each Sub-Fund shall correspond to a distinct subset of the assets and liabilities of the Company and will have a unique investment strategy, an independent risk profile and will make investments that are separate and distinct from the other Sub-Funds. The rights of Shareholders resulting from their investment in a Sub-Fund may differ from the rights resulting from an investment in any other Sub-Fund.

As soon as new Sub-Funds will be created, the Prospectus will be updated.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares are exclusively restricted to well-informed investors («Eligible Investors»). Eligible Investors as defined in Article 2 of the SICAR Law include institutional investors, professional investors and any other investor that fulfills the following conditions:

- (i) Declaration in writing confirming the status as a well-informed investor and a
- (ii) Minimum investment of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) (or its equivalent in any other currency) in the Company, or an
- (iii) Assessment by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment company within the meaning of Directive 2004/39/EC, or a management company within the meaning of Directive 2009/65/EC, certifying the investor's expertise, experience and capacity for understanding in an adequate manner investments in risk capital.

The Board of Directors and other persons involved in the management of the Company are not obliged to meet the requirements of Article 2 of the SICAR Law when investing in the Company.

6.2 Shares are in registered form only. All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more entities designated thereof by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered Shares, his/her residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her and the amount paid-up for each Share.

6.3 The Shares may only be transferred with the prior written approval of the Board of Directors whose consent shall not be unreasonably withheld.

The proposed transferor shall inform the Board of Directors by registered letter with return receipt requested, indicating the full name, mailing address and tax domicile of the transferor and of the transferee, the number and Class of Shares which the transferor plans to transfer as well as the price offered for the proposed Shares based on the latest available Net Asset Value at the time of the transfer.

The Board of Directors shall notify its decision to the transferor. It has full discretion in making this decision. It shall not be subject to any restrictions and is not required to justify its decision.

In addition, the Shares are transferable at any time provided (i) the transferee thereof fully and completely assumes in writing prior to the transfer all outstanding obligations of the transferor in relation to such Shares, and (ii) the transferee thereof is an Eligible Investor.

The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Any transfer of a registered Share shall be entered in the register of Shareholders.

At the Shareholders' request, confirmations on the ownership of Shares may be issued.

6.4 In case of joint holding of the Shares, and unless the Company is otherwise informed in writing by way of notice duly signed by all joint holders, the first name mentioned in the application form from the proposed joint holders or in the Shareholders' register shall be deemed to be the representative and owner of the Shares towards the Company.

6.5 Fractions of Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

6.6 The Company, through its Board of Directors, may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company, at its sole and absolute discretion (including for the avoidance of doubt) by any person which does not qualify as Eligible Investor according to the SICAR Law and the pre-requisites stated in Article 6.1 of the Articles of Association, and any person which does not meet all the requirements provided by the amended Law of 12 November 2004 on Anti-Money Laundering («Restricted Person»), and for such purpose the Company may:

(i) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such Shares by a Restricted Person;

(ii) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares in the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests or will rest in Restricted Persons;

(iii) where it appears to the Company that any person precluded from holding Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of Shares or one or more persons are owners of a proportion of the Shares in the Company which would make the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg the Company may compulsorily purchase all or part of the Shares held by any such person in the following manner:

(a) The Company shall serve a notice (hereinafter called the «Purchase Notice») upon the Shareholder(s) appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the purchase price in respect of such Shares is payable. The said Shareholder shall upon receipt of the notice be obliged to deliver to the Company any confirmation relating to Shares specified in the Purchase Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the registration of such Shares in the register of Shareholders.

(b) The price at which the Shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (hereinafter the «Purchase Price») shall be an amount equal to the Net Asset Value per share as determined in accordance with the provisions of these Articles of Association hereof as at the Valuation Date specified in the Purchase Notice.

(c) Payment of the Purchase Price will be made to the owner of such Shares in EUR or in USD, except during periods of EUR or USD exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner, and

(iv) decline to accept the vote of any Restricted Person at any meeting of Shareholders of the Company.

The exercise by the Company of a compulsory purchase of all or parts of the Shares held by any person precluded from holding Shares in the Company as further detailed under point (iii) above, shall not be questioned or invalidated in any case provided that the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 7. General meeting of Shareholders.

7.1 The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Extraordinary general meetings may be held pursuant to the rules of quorum and majorities required by law and laid down in Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), the SICAR Law and in the Articles of Association of the Company.

Should specific questions require only the approbation of the Shareholders of a particular class or Sub-Fund, class meetings may be held. The same rules of quorum and majorities as set out below in article 7.2 and laid down in Article 67 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) shall apply.

With regard to annual general meetings, extraordinary general meetings and class meetings, a convening notice will be sent to each Shareholder at his/her address by registered mail at least eight (8) calendar days before the meeting. This

notice will indicate the time and place of the Shareholders' meeting and the agenda. It will also refer to the rules of quorum and majority required by Luxembourg law and laid down in Articles 67 or 67-1, as the case may be, of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) and in the Articles of the Company.

7.2 Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles of Association must be passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the share capital and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Shareholders present or represented at the meeting.

7.3 If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice or publication.

7.4 Each Share entitles the owner to exercise one vote. Voting rights are exercised at general meetings of Shareholders at which resolutions must be passed in accordance with the Articles of Association and by Luxembourg law.

7.5 The Shareholders may be represented at a general meeting by a proxy who does not need to be a Shareholder. The Board of Directors may determine the form of proxies to be used and may require that the proxies be deposited at the place and time it will determine.

The general meeting shall be presided over by the Chairman of the Board of Directors respectively his/her representative.

7.6 The annual general meeting of the Shareholders of the Company will be held in the municipality of the registered office of the Company in Luxembourg on each year on the second Thursday of June at 10.00 a.m. If such day is not a bank Business Day, the meeting will be held on the first following bank Business Day.

7.7 The convening notices for the general meetings of Shareholders may set out that the quorum of the presence at the general meeting be determined according to the Shares issued and outstanding at midnight on the fifth day prior to the general meeting (Luxembourg time). The rights of a Shareholder to participate to a general meeting and to exercise the voting right attached to his/her Shares are determined according to the Shares held by this Shareholder as at this fifth day prior to the meeting.

Art. 8. Management and Administration.

8.1 The Company is managed by the Board of Directors.

8.2 The Board of Directors shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

8.3 Without prejudice to any formality to be fulfilled with the CSSF, any Director may be removed in accordance with the provisions of the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

8.4 The Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and otherwise and shall only be liable for payment to the Company of the par value and, if applicable, the issue premium.

Art. 9. Responsibility of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors has exclusive responsibility for the control of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purpose of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of advisors, agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

9.2 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

9.3 With the prior approval of the CSSF, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company for such management, without prior consent of the general meeting of Shareholders. It may also confer all powers under his responsibility and special mandates to any person (s), who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation. The Board of Directors may in particular appoint an administrative agent (the «Administrative Agent») responsible for all administrative duties required by Luxembourg law, and in particular for the bookkeeping and calculation of the Net Asset Value of the Shares, for all and any secretarial and administrative tasks, for handling the processing of subscription for and redemption of -Shares, and accepting transfers of funds, for the safe keeping of the register of Shareholders and the corporate documents of the Company, providing the administrative support for the meetings, providing and supervising the mailing of statements, reports, notices and other documents to the Shareholders. In case of delegation, the Board of

Directors shall remain responsible and shall supervise the activities of the appointed service providers on a permanent basis.

Art. 10. Auditor. The operations of the Company and its financial situation, including particularly its books, shall be supervised by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) authorised by the CSSF, who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The auditor shall be appointed by the Shareholders at the general meeting of Shareholders for the period of one year; the general meeting also determines their number. The term of office of the auditor shall end at the end of each annual general meeting of Shareholders.

Art. 11. Subscription and Redemption of Shares.

11.1 Subject to particular provisions laid down in the Prospectus, Shares will be issued at the subscription price which is the latest Net Asset Value per Share plus a subscription charge (if any) to be determined by the Board of Directors in the Prospectus, except for the first Shares which will be issued at a price determined in the Prospectus.

The issue of the Shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 12 hereof.

11.2 The failure of any Shareholder to pay is a default by such Shareholder (the «Defaulting Shareholder»). The Company will provide written notice of any such default to the Defaulting Shareholder, with a copy thereof to the Custodian.

The Board of Directors has the right, in its sole discretion, to take any action that may be necessary to enforce any Defaulting Shareholder's obligations under its subscription form, including without limitation the right (but not the obligation) to:

- (i) commence legal proceedings against the Defaulting Shareholder;
- (ii) redeem the Shares of the Defaulting Shareholders, in compliance with the provisions of Luxembourg law and of article 11.3 b) below;
- (iii) suspend any voting right attached to the Shares;
- (iv) take away the right to make contributions and participate in future investments, and may include permanent exclusion; and/or
- (v) pursue a cause of action against the Defaulting Shareholder for any damages incurred by the Company, or any other investor as a result of such Defaulting Shareholder's default

11.3 The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the Shareholders may not be accepted by the Company. As further described below, Shares will be redeemed only when (a) it is in the best interest of the Company, (b) the Shareholder is a Defaulting Shareholder or (c) the Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor.

a) Redemption of Shares in the best interest of the Company

The Company may redeem Shares whenever the Board of Directors considers a redemption to be in the best interest of the Company. Shares may be redeemed on a pro rata basis from all existing Shareholders for example (a) in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, (b) if the value of the assets of the Company has decreased below one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-) which is considered as the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner, or (c) if there has been an adverse change in the economic or political situation. The redemption price shall be equal to the latest available Net Asset Value.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in kind by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company.

The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

b) Redemption of shares of a Defaulting Shareholder

The Company may redeem Shares of a Defaulting Shareholder.

In case of partial or total default of payment by a Shareholder on the due date as indicated in the Prospectus, the relevant subscription price is subject to a default interest (the «Default Interest») without further notice at an interest rate described in the Prospectus. The Default Interest is calculated on the basis of the number of calendar days elapsed between the relevant due date and the relevant payment date. If within 30 days following a reminder by the Board of Directors, the relevant Defaulting Shareholder has not paid the due subscription price (including the Default Interest), the Shares will be considered defaulting Shares.

Defaulting Shares do not carry any right to dividend or distribution until full payment (including the Default Interest) is received by the Company.

In case of continuous default (defined as a period of 12 months after its occurrence) by a Shareholder, the Board of Directors will decide to suspend any voting rights attached to the Shares, and reimburse to the Defaulting Shareholder the amounts already paid, if any, net of the Default Interest.

c) Redemption of Shares of a Shareholder who ceases to be or is found not to be an Eligible Investor

The Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor. In case of compulsory redemption, the redemption price will be equal to the subscription price decreased by a penalty of 15%.

The payment for Shares redeemed shall be made within the timing indicated by the Board of Directors in the notice to the Shareholders and at the latest within 1 (one) month following the Board of Directors' decision to redeem the Shares or the loss of the Eligible Investor status by a Shareholder or the awareness by the Board of Directors of such loss. Payment shall be made in the reference currency of the relevant Sub-Fund.

Art. 12. Valuation of the Shares. The net asset value of the Shares for each Sub-Fund of the Company («Net Asset Value per Share») shall be determined by the Board of Directors, respectively its duly appointed service provider, at least as at 31 December and such other days as the Board of Directors may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a «Valuation Date»).

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share:

(i) during any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a substantial portion of the assets of the Company are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended even if in principle, the Company should invest in non-listed companies; or

(ii) during any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Board of Directors, or the existence of any state of affairs in the property market, the disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders or if in the opinion of the Board of Directors the issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated; or

(iii) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's assets or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the Board of Directors shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or

(iv) during any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the Company may not be determined accurately; or

(v) during any period when any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal rates of exchange; or

(vi) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving to windup the Company; or

(vii) if restrictions on foreign exchange or with regard to capital transactions prevent the settlement of transactions on behalf of a Sub-Fund within the Company; or

(viii) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained, under the condition that such investments form a substantial part of the Company's assets.

Any such suspension shall be made available, if appropriate, by the Company and may be notified to investors having made an application for subscription of Shares.

No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. If appropriate, notice of any suspension will be given to Shareholders.

Art. 13. Valuation standards.

13.1. The Net Asset Value per Share of the Company and of each of its share class shall be expressed in euro (EUR) and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant class of shares, being the value of the assets less the liabilities, on any such Valuation Date, by the number of Shares then outstanding in the Company in the relevant share class, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

If since the time of determination of the Net Asset Value of the Shares there has been a material change in relation to (i) a substantial part of the properties or property rights of the Company or (ii) the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or listed, the Board of Directors may, in order to safeguard the interests of the Shareholders, cancel the first valuation and carry out a second valuation with prudence and in good faith. In such case, the new Net Asset Value shall be communicated to the Shareholders.

13.2 The assets of the Company shall include:

(i) shareholdings in private companies (target and intermediate companies) holding directly or indirectly properties and property rights;

(ii) shareholdings in listed companies;

(iii) any other securities held by the Company;

(iv) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(v) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

(vi) all interest accrued on deposits owned by the Company, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;

(vii) all other assets including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(i) Properties held by private companies will be valued at their estimated fair market value taking into account capital appreciation on the properties.

(ii) Securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value.

(iii) Securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market, and which are not referred to above, will be valued on the basis of the probable net realisation value estimated with prudence and in good faith by the Board of Directors.

(iv) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(v) All other securities and other assets, restricted securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board of Directors or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in euro (EUR) will be converted into EUR at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant valuation date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The Administrative Agent may rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

13.3 The liabilities of the Company shall include:

(i) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(ii) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(iii) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, Custodian fees, and corporate agents' fees);

(iv) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(v) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any disputed claims by a creditor of the Company;

(vi) all other liabilities of the Company of whatsoever reflected in accordance with Luxembourg law.

In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise formation expenses, operating expenses that the Company must bear, fees payable to its advisors, fees and expenses payable to its accountants, Custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of directors, if any, and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travel expenses in connection with meetings of the Board of Directors, fees and expenses for legal and auditing services (including due diligence expenses relating to potential investments), payments or reimbursements of all out-of-pocket legal, accounting and other expenses of the Company and in connection with the organisation of the Company and the offering of Shares of the Company, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand-Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing certificates, and the costs of any reports to Shareholders, expenses incurred in determining the Company's Net Asset Value, the cost of convening and holding general meetings of Shareholders, meetings of the Board of Directors, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, the cost of publishing the issue and redemption prices, if any, interest, bank charges, currency conversion costs, and brokerage, postage, telephone and fax.

The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

13.4 The assets and liabilities shall be allocated as follows:

(i) The proceeds to be received from the issue of Shares of a class shall increase the proportion of the net assets attributable to the class of shares to be issued;

(ii) Where the Company incurs a liability which relates to a particular share class, such liability shall be allocated to the relevant share class; Liabilities which are not attributable to a specific Sub-Fund shall be charged to all Sub-Funds at the pro rata of their respective assets.

(iii) Upon the payment of distributions to the holders of any share class, the Net Asset Value of such share class shall be reduced by the amount of such distributions.

(iv) Investments made by the Company will be valued and published on a valuation date. Any such publication will be made available at the registered office of the Company.

Art. 14. Conflict of interest. In order to detect the types of conflicts of interest which could arise in the framework of the asset management of the Company, the Board of Directors has taken into consideration, as minimal criteria, the possibility that anyone of its members, or a person (natural or corporate) directly or indirectly linked to the asset management of the Company, happens to find itself in anyone of the following situations, whether these situations are the result of the exercise of the asset management activity or any other one:

(a) this person is likely to make a financial gain, or avoid a financial loss, at the expense of the Company or its investors;

(b) this person has the interest in the outcome of a service or an activity provided to the Company or its investors or of a transaction carried out on behalf of the Company, which is distinct from the Company's interest in that outcome;

(c) this person has a financial or other incentive to favour (i) the interest of an investor or group of investors or another Alternative Investment Fund («AIF») over the interest of another investor or group of investors of the same AIF;

(d) this person carries on the same activities for the AIF and for another AIF; or

(e) this person receives or will receive from a person other than the Company or its investors an inducement in relation to collective portfolio management activities provided to the Company, in the form of monies, goods or services other than the standard commission or fee for that service.

Taking into account the conflict of interest recommendations stemming from Article 13 of the Luxembourg law of July 12, 2013 regarding Alternative Investment Funds Managers (the "AIFM Law") and Article 7bis of the SICAR Law, the Company has adopted organisational and administrative arrangements reasonably designed to identify, prevent, manage and monitor conflicts of interests as well as a code of conduct in terms of managing any conflicts of interest as a way to minimize as much as possible the risk that conflicts of interest between the Company and, as the case may be, any person contributing to the activities of the Company or any person linked directly or indirectly to the Company does not cause any prejudice to the interest of Shareholders.

Three sets of procedures relative to the management of conflict of interests have been developed so as to separate tasks and responsibilities which may be regarded as incompatible or may generate conflicts of interests, so as ensure that the interests of the Shareholders shall be safeguarded at all times:

- Establishing a conflict of interest policy for the Company, taking into account any circumstances which may give rise to a conflict of interest resulting from the structure and business activities of other members of the group; - Independence in conflicts management: procedures for instance to prevent or control the exchange of information between relevant persons engaged in collective portfolio or asset management activities, involving a risk of a conflict of interest; the removal of any direct link between the remuneration of relevant persons principally engaged in one activity and revenues generated by different relevant persons engaged in another activity where a conflict of interest may arise in relation to these;

- Record keeping of activities giving rise to detrimental conflicts of interest and way of disclosure of conflicts of interest. Hence the Board of Directors will keep and regularly update adequate and detailed records of all activities in which a conflict of interest has arisen, or may arise. Secondly, the Board of Directors shall disclose to investors, by a durable medium or by means of a website, any occurrence of conflict of interest, provided that the information is not addressed personally to the Shareholders and that the Shareholders has been notified of the address of the website and has consented to the provision of the information. Should the Shareholder not consent the notification via website, the Board of Directors will send written notification and reports by post.

In order to ensure the independence of the conflicts of interest management, one or more independent Board of Directors' member(s) of the Company will be appointed for the supervision and management of all conflicts of interest. They will be in charge of setting up and updating the conflicts of interest policy and implementing it.

With regards to the conflict of interest policy and in order to prevent conflicts of interest, the Board of Directors undertakes to restrict its actions by complying with the following rules:

If the Board of Directors becomes the manager of other companies or investment funds during the lifetime of the Company it shall:

- separate investment strategies and criteria for each fund;

- not invest assets of the Company into any other companies or funds under its management;

- separately manage the assets of each company or fund under its management.

The same will apply to individual members of the Board of Directors. Should any individual member of the Board of Directors be appointed as director of such other companies or investment funds, he/she would, moreover, have to abstain from casting his/her vote on any resolution that might breach the above mentioned rules.

Should individual members of the Board of Directors wish to directly purchase assets held by the Company for themselves or sell assets that they own to the Company, such transaction would be subject to the double pre-condition of prior approval by the Board of Directors and validation of the transaction price by an external and independent auditor.

If the individual members of the Board of Directors have entered into contractual agreements of whatever nature with entities targeted by the Company as future interests, they shall declare the existence of such contractual agreements and disclose their nature and purpose to the Board of Directors.

In such an event, the Board of Directors will take the decision as to the existence or not of any conflict of interest and the possibility of undertaking such investment. The Board of Directors' decisions and the occurrence of conflict of interest will be disclosed to Shareholders via either a durable medium (physical files at their disposal) or via the Company's website as described in the procedure section above.

The individual members of the Board of Directors shall not use the Company's assets to create any direct or indirect benefit for themselves.

The individual members of the Board of Directors shall not enter into contractual arrangements of whatever nature with a company or related party of an entity held by the Company.

The individual members of the Board of Directors shall not receive salaries, fees, commissions, inducements or any other form of remuneration from a company or related party of a company held by the Company.

Fees paid to investee companies held by the Company will be only paid by the Company after having been submitted to the Board of Directors under a duly executed agreement, which shall not constitute a conflict of interest of whatever nature.

Art. 15. Custodian.

15.1 To the extent required by the SICAR Law, the Company shall enter into a custodian agreement with a bank or other credit institution (the «Custodian») as defined by the amended law of 5 April 1993 on the Financial Sector. All securities and cash of the Company are to be held by or to the order to the Custodian who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the law.

15.2 The Custodian will be responsible for the safekeeping of all cash, deposits, transferable securities and other assets of the Company and will have the duties and responsibilities provided for in the SICAR Law. Subject to the approval by the Board of Directors, the Custodian may, at its own risk, entrust the safekeeping of certain of the assets and transferable securities to recognized securities clearing-houses or other financial institutions.

In particular, the Custodian shall be responsible for:

(i) ensuring that the subscription price for the Shares of the Company has been received by it within the time limits set forth by the SICAR Law and the Prospectus;

(ii) ensuring that in transactions involving the assets of the Company, the consideration is remitted to it within the usual time limits; and

(iii) the collect, receipt and deposit on accounts opened in the name of the Company of all income and payments with respect to the securities held, and upon receipt of proper instructions, the processing of the relevant payments.

The Custodian shall further ensure that the Net Asset Value of the Shares is calculated according to the SICAR Law, the AIFM Law and the Prospectus, and shall also ensure that the income of the Company, or the income of each of its Sub-Funds are allocated in accordance with these documents.

The Custodian is not allowed to reuse assets of the Company without prior consent of the Board.

The Custodian may delegate some of its functions, but only within the limits set down by the law. The Custodian liability shall not be affected by the fact that it has delegated some of its functions to a third party, or has entrusted to a third party all or part of the assets in its safekeeping.

In the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company, until its replacement, which must take place within two months, the Custodian shall take all necessary action for the safekeeping of the interests of the Shareholders.

Art. 16. Annual Report. The annual report will be available at the latest six months after the end of the relevant financial year at the registered office of the Company, where Shareholders may obtain such reports free of charge.

Art. 17. Financial year and Distributions.

17.1 The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31rd December.

17.2 The Board of Directors is vested with the discretionary right to pay out dividends each time it considers such payment appropriate and that sufficient funds are available.

The right to pay dividends, including interim dividends, is determined by the Board of Directors in compliance with the principle of equal treatment between Shareholders in each class of shares, at any time.

Distributions shall be made by means of dividends, or, as the case may be, by the redemption of Shares.

Art. 18. Liquidation.

18.1 Liquidation of the Company

The Company is incorporated for an unlimited period and liquidation shall normally be decided upon by an extraordinary general meeting of Shareholders.

Such a meeting must be convened by the Board within 40 calendar days if the net assets of the Company become less than two thirds of the minimum capital required by the SICAR Law. The meeting, for which no quorum shall be required, shall decide on the dissolution by a simple majority of Shares present or represented at the meeting. If the net assets fall below one fourth of the minimum capital, the dissolution may be resolved by Shareholders holding one fourth of the Shares at the meeting.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their remuneration.

The net proceeds of liquidation corresponding to each class within each Sub-Fund will be distributed by the liquidators to the holders of Shares of the relevant class in the relevant Sub-Fund in proportion to their holding of such Shares in such class of Shares.

Should the Company be voluntarily or compulsorily liquidated, its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the SICAR Law. The SICAR Law specifies the steps to be taken to enable Shareholders to participate in the distribution(s) of the liquidation proceeds and provides for a deposit in escrow at the "Caisse de Consignation" at the time of the close of liquidation. Amounts not claimed from escrow within the statute of limitation period will be liable to be forfeited in accordance with the provisions of Law.

The Company shall also be liquidated further to the decision made by the CSSF to withdraw the Company from the list as provided for under article 13 of the SICAR Law.

18.2 Liquidation of a class of shares or a Sub-Fund

The general meeting of Shareholders shall dissolve and liquidate a Sub-Fund upon its term.

When the Board of Directors is of the opinion that either for achieving an objective of economic rationale, or optimizing the management of the Company, or when a change in the economic situation pertaining to a class of Shares justifies it and when the interests of Shareholders of a class of shares is concerned, he/she may, in compliance with applicable laws and Shareholders' rights, propose to the general meeting of Shareholders to:

- a) reorganize a class of Shares by division into two or more classes of Shares;
- b) merge the class of Shares with another class of Shares of the same Sub-Fund or another Sub-Fund;
- c) contribute the said class of Shares to another investment company in risk capital (Société d'Investissement en Capital à Risque);
- d) cancel the said class of Shares by reimbursing them at their Net Asset Value.

The general meeting of Shareholders of a Share class shall decide with a simple majority and without quorum requirements.

The decision of the general meeting of Shareholders shall be notified to the Shareholders concerned. Prior to the completion of the process described under a), b), c) or d) above, the Company shall offer to the Shareholders of the concerned Sub-Fund to exit without costs for a one-month period as from this notification, irrespective as to whether the Sub-Fund is open or closed for redemption. Upon expiry of this period, this decision shall bind all Shareholders who shall have not opted for an exit.

In the event of a liquidation of a Sub-Fund, the assets shall be distributed to Shareholders according to their rights into the relevant Sub-Fund. Assets not allocated at the time of the closing of the liquidation shall be deposited with the custodian bank for a period not exceeding six (6) months. Beyond that period, these assets shall be deposited with the Caisse de Consignation until the expiry of the statute of limitation period.

The liquidation period shall terminate when the Sub-Fund shall have distributed or disposed of all its investments. During the liquidation period, the Board shall make its best efforts to sell the investments in the best available conditions. The Board shall cause the Sub-Fund to pay all debts, liabilities and charges of the Sub-Fund and all liquidation costs and shall make sufficient reserves to face expected liabilities, present or futures, but within the limits of the assets of the Sub-Fund. The outstanding balance of the profit and assets, if any, shall be shared among the Sub-Fund's Shareholders.

Each Sub-Fund of the Company may be separately liquidated without such separate liquidation resulting in the liquidation of another Sub-Fund. Only the liquidation of the last remaining Sub-Fund of the Company will result in the liquidation of the Company.

Art. 19. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the amended Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and the SICAR Law and/or the AIFM Law, as amended.»

Suit la traduction française du texte qui précède:

«Art. 1^{er}. Dénomination et forme juridique. Il est établi par les présentes entre les souscripteurs et toutes les personnes qui peuvent devenir des détenteurs d'actions qui seront émises dans le futur (les «Actions»), une société luxembourgeoise constituée sous la forme d'une Société Anonyme à capital variable, et répondant aux critères d'une Société d'Investissement en Capital à Risque avec pour dénomination SLB Brazil Econology Fund S.A. SICAR (ci-après dénommée la «Société»), laquelle sera régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, tout particulièrement par la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales (telle que modifiée), par la Loi du 15 juin 2004 sur les Sociétés d'Investissement en Capital à Risque, telle que modifiée (la «Loi SICAR») et par la Loi du 12 juillet 2013 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (la «Loi AIFM»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est un fonds d'investissement alternatif à gestion interne autorisé au sens de l'article 4 (1) (b) de la Loi AIFM.

La renonciation au statut de SICAR est soumise à approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (ci-après dénommée la «CSSF»), et au vote à l'unanimité de tous les Actionnaires de la Société.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège peut être transféré dans la ville de Luxembourg par voie de résolution du Conseil d'administration de la Société (tel que défini ci-dessous à l'Article 8).

Le siège peut être également transféré à tout autre endroit situé dans le Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution prise en assemblée générale des Actionnaires.

3.2 Des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger par voie de résolution du Conseil d'administration.

3.3 En cas de survenance d'événements politiques, économiques ou sociaux, ou d'imminence de tels événements, et si ces événements peuvent entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou nuire à une communication aisée entre ce siège social et des personnes situées à l'étranger, tel que déterminé par la direction de la Société, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, étant entendu que ces mesures temporaires ne peuvent avoir aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, non-obstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la direction de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 En vertu de l'Article 1 de la Loi SICAR et la Circulaire 06/241 de la CSSF, l'objet de la Société est le placement de ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque afin de faire bénéficier ses actionnaires (les «Actionnaires») des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque encouru. Plus particulièrement, la Société investira dans des valeurs mobilières qui présentent ou impliquent des risques d'investissement liés au capital-investissement.

La Société peut prendre toute mesure et réaliser toute opération qu'elle estimera utile au développement et à l'accomplissement de son objet, dans la mesure où la Loi SICAR le permet et conformément au Prospectus (le «Prospectus»), tel que modifié.

Dans la mesure où la Loi SICAR le permet, l'objet de la Société comprend l'acquisition, la gestion, la valorisation et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

4.2 Dans la mesure où la loi SICAR le permet, la société peut procéder à une émission privée d'actions, d'obligations et de certificats pour des Investisseurs Eligible (tel que défini par la Loi sur les SICAR et expliqué de manière plus détaillée à l'Article 6 ci-dessous) et dans les limites stipulées dans le Prospectus et dans la Loi SICAR.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le Capital social de la Société représenté par des Actions sans valeur nominale doit être, à tout moment, égal à la valeur nette d'inventaire de la Société conformément aux Articles 12 et 13 des présents Statuts. Le montant minimum de capital devant être atteint dans un délai de douze (12) mois suivant l'approbation de la Société par la CSSF en tant que SICAR est fixé à un million d'euros (1.000.000,-EUR).

5.2 Le Conseil d'administration peut créer des catégories d'actions supplémentaires conformément aux Statuts, au Prospectus et aux dispositions du droit luxembourgeois. Dès l'émission de nouvelles catégories d'actions, le Prospectus sera mis à jour.

5.3 Le capital social initial souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) divisé en trente et une (31) Actions intégralement libérées.

5.4 Le Conseil d'administration est autorisé à émettre un nombre illimité d'Actions, sans réserver de droit de souscription préférentiel à des Actionnaires existants concernant les Actions à émettre.

5.5 Le Conseil d'administration est autorisé à créer des compartiments (les «Compartiments») à sa discrétion et conformément au Prospectus. Le Conseil d'administration peut créer chaque Compartiment pour une période illimitée ou limitée.

Chaque Compartiment devra correspondre à un sous-ensemble distinct d'éléments d'actif et de passif de la Société et aura une stratégie d'investissement spécifique, un profil de risque indépendant et réalisera des investissements qui seront séparés et distincts des autres Compartiments. Les droits des Actionnaires liés à leur investissement dans un Compartiment peuvent différer des droits liés à un investissement dans tout autre Compartiment.

Dès l'émission de nouvelles catégories d'actions, le Prospectus sera mis à jour.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont réservées exclusivement aux investisseurs bien informés (les «Investisseurs Eligibles»). Les Investisseurs Eligibles, au sens de l'Article 2 de la Loi sur les SICAR, comprennent les investisseurs institutionnels, les investisseurs professionnels et tout autre investisseur répondant aux conditions suivantes:

(i) Déclaration écrite confirmant le statut d'un investisseur bien informé et un

(ii) Montant d'investissement minimum de cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) (ou sa contrepartie dans tout autre devise) dans la Société ou une (iii) attestation réalisée par une institution de crédit au sens de la Directive 2006/45/CE, une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE, ou une société de gestion au sens de la directive 2009/65/CE, certifiant l'expertise, l'expérience et la capacité de l'investisseur à apprécier de manière adéquate un investissement en capital-risque.

Les membres du Conseil d'administration et les autres personnes impliquées dans la gestion de la Société ne sont pas tenus de respecter les dispositions de l'Article 2 de la Loi SICAR lorsqu'ils investissent dans la Société.

6.2 Les Actions n'existent que sous la forme nominative. Toutes les actions émises de la Société seront inscrites au registre des Actionnaires, lequel sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs entités désignées par la Société, étant entendu que ce registre devra contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, son lieu de résidence ou le lieu où il a élu domicile, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient et le montant libéré pour chaque Action.

6.3 Les Actions ne peuvent être cédées qu'avec l'accord écrit du Conseil d'administration, lequel accord ne peut être refusé sans raisons.

Le candidat cédant informe le Conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant le nom complet, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire, le nombre et la classe d'Actions que le cédant a l'intention de céder ainsi que le prix offert pour les Actions proposées en se basant sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire connue au moment de la cession.

Le Conseil d'administration notifie sa décision au cédant. Il prend cette décision à son entière discrétion. Il n'est soumis à aucune restriction et n'est nullement dans l'obligation de justifier sa décision.

De plus, les Actions sont cessibles à tout moment à condition que (i) le cessionnaire des Actions assume entièrement et complètement par écrit, avant la cession, toutes les obligations demeurant à charge du cédant et liées à ces Actions et à condition que (ii) le cessionnaire de ces Actions soit un Investisseur Eligible.

Les frais de ces cessions seront supportés par le cessionnaire.

Toute cession d'une Action nominative sera enregistrée au registre des Actionnaires.

Sur demande des Actionnaires, des attestations de propriété des Actions pourront être émises.

6.4 En cas de propriété conjointe d'Actions, et sauf information écrite contraire reçue par la Société, par voie de notification dûment signée par tous les codétenteurs, le premier nom mentionné sur le formulaire de demande des copropriétaires proposés ou sur le registre des Actionnaires sera considéré être le représentant et le propriétaire des Actions à l'égard de la Société.

6.5 Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales qui jouiront des droits au prorata de la fraction d'Action qu'elles représentent, mais ne donnent pas de droit de vote, sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, dans lequel cas elles confèrent un droit de vote.

6.6 La Société, par l'intermédiaire de son Conseil d'administration, peut restreindre ou empêcher la détention d'Actions de la Société, à son entière discrétion, y compris à des fins de transparence, par toute personne qui ne répond pas à la définition d'un Investisseur Eligible, conformément à la Loi sur les SICAR et aux conditions préalables stipulées à l'Article 6.1 des Statuts, et toute personne qui ne répond pas aux dispositions de la Loi du 12 novembre 2004 (telle que modifiée) en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (une «Personne soumise à des restrictions»), et, à cet effet, la Société se réserve le droit de:

(i) refuser d'émettre toute Action et refuser d'enregistrer toute cession d'Actions, si cet enregistrement ou cette cession entraîne ou peut entraîner la détention effective de ces Actions par une Personne soumise à des restrictions;

(ii) demander à tout moment à toute personne dont le nom est inscrit au registre des Actionnaires, ou à toute personne qui demande l'enregistrement de la cession des Actions au registre des Actionnaires, de lui communiquer toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, qu'elle peut considérer comme nécessaire pour déterminer si la détention effective de ces Actions par cet Actionnaire concerne ou concernera des Personnes soumises à des restrictions;

(iii) si la Société estime que toute personne n'étant pas autorisée à détenir des Actions de la Société, à titre personnel ou conjointement avec toute autre personne, est un détenteur effectif d'Actions ou si une ou plusieurs personnes détiennent un pourcentage d'Actions de la Société d'un niveau tel que la Société pourrait être assujettie à l'impôt ou à

d'autres réglementations applicables de pays autres que le Luxembourg, la Société peut procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions détenues par cette personne, et ce, de la manière suivante:

(a) La Société envoie une notification (ci-après dénommée la «Notification d'achat») à l'Actionnaire ou les Actionnaires inscrit(s) au registre des Actionnaires en tant que détenteur(s) des Actions devant être achetées, laquelle précisera les Actions à acheter, tel que mentionné précédemment, le prix à régler pour ces Actions et le lieu de règlement du prix de rachat au titre de ces Actions. L'Actionnaire concerné est tenu, dès réception de la notification, de remettre à la Société toute confirmation relative aux Actions indiquées dans la Notification d'achat. Juste après la fermeture des bureaux, à la date mentionnée dans la Notification d'achat, cet Actionnaire ne sera plus le détenteur des Actions mentionnées dans cette notification et son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

(b) Le prix auquel les Actions mentionnées dans toute Notification d'achat seront rachetées (ci-après le «Prix d'achat») sera d'un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, telle que déterminée conformément aux dispositions des présents Statuts à la Date d'Évaluation indiquée dans la Notification d'achat.

(c) Le paiement du Prix d'achat sera effectué au détenteur de ces Actions en euros ou en dollars américains, excepté pendant des périodes de restriction de change applicables à l'euro ou au dollar américain, et sera versé par la Société sur un compte ouvert au nom de ce détenteur auprès d'une banque située au Luxembourg ou ailleurs (tel qu'indiqué dans la Notification d'achat).

(iv) La Société peut également refuser d'accepter le vote de toute Personne soumise à des restrictions lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société.

L'exercice par la Société d'un rachat forcé de tout ou partie des Actions détenues par toute personne n'étant pas autorisée à détenir des Actions de la Société, tel que décrit de manière plus détaillée au point (iii) ci-dessus, ne pourra être remis en question ni annulé en tout état de cause, à condition que lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Art. 7. Assemblée générale des Actionnaires.

7.1 L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges lui permettant d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier des actes liés aux opérations de la Société.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être tenues conformément aux règles de quorum et de majorité imposées par le droit luxembourgeois et énoncées dans l'Article 67-1 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et dans les Statuts de la Société.

Si des questions spécifiques ne requièrent que l'approbation des Actionnaires d'une catégorie ou d'un Compartiment spécifique, des assemblées spécifiques pour une catégorie d'Actions pourront être tenues. Les mêmes règles de quorum et de majorité, telles que décrites ci-dessous à l'article 7.2 et énoncées dans l'Article 67 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou la Loi SICAR (telle que modifiées) seront applicables.

S'agissant des assemblées générales annuelles, des assemblées générales extraordinaires et des assemblées spécifiques à une catégorie d'Actions, un avis de convocation sera envoyé par le Conseil d'administration à chaque Actionnaire, à son adresse, et par courrier recommandé, au moins huit jours calendaires avant la date prévue pour l'assemblée. Cet avis devra indiquer l'heure et le lieu de l'assemblée des Actionnaires ainsi que l'ordre du jour. Il devra également mentionner les règles de quorum et de majorité imposées par le droit luxembourgeois et énoncées dans les Articles 67 ou 67-1, selon le cas, la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et dans les Statuts de la société.

7.2 Toute résolution prise à une assemblée d'Actionnaires en vue de modifier les présents Statuts doit être adoptée avec (i) un quorum de présence d'au moins cinquante pour cent (50 %) du capital social et (ii) avec l'approbation d'une majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

7.3 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale d'Actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut être tenue sans avis ni publication préalable.

7.4 Chaque Action donne, à son propriétaire, le droit d'exprimer un vote. Les droits de vote sont exercés aux assemblées générales d'Actionnaires au cours desquelles des résolutions doivent être passées conformément aux Statuts et au droit luxembourgeois.

7.5 Les Actionnaires peuvent être représentés en assemblée générale par un mandataire, lequel ne doit pas nécessairement être Actionnaire de la Société. Le Conseil d'administration se réserve le droit de décider du type de formulaire de procuration devant être utilisé et peut exiger que les procurations soient déposées en un lieu et à un moment qu'il détermine.

L'assemblée générale sera présidée par le Président du Conseil d'administration, ou par son mandataire.

7.6 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra au siège social de la Société, à Luxembourg, chaque année, le second jeudi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

7.7 Les convocations aux assemblées générales des Actionnaires peuvent prévoir que le quorum de présence à l'assemblée générale est déterminé en fonction des actions émises le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (date d'enregistrement). Les droits d'un Actionnaire de participer à une assemblée

générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction du nombre d'actions qu'il détient à cette date d'enregistrement.

Art. 8. Direction et Administration.

8.1 La Société est gérée par le Conseil d'administration.

8.2 Le Conseil d'administration détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite de la direction et des affaires commerciales de la Société, tels que définis dans le Prospectus, conformément aux lois et aux réglementations applicables.

8.3 Sans préjudice de toute formalité à accomplir auprès de la CSSF, tout Administrateur peut être démis de ses fonctions, conformément aux dispositions des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

8.4 Les Actionnaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société d'une manière quelconque ou en une qualité autre que dans le cadre de l'exercice des droits qui leur sont conférés en leur qualité d'Actionnaire participant à des assemblées générales ou par ailleurs, et ne seront redevables envers la Société que pour le paiement de la valeur nominale et, le cas échéant, de la prime d'émission.

Art. 9. Responsabilité du Conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'administration assume seul la responsabilité du contrôle des activités et des affaires de la Société et dispose des pouvoirs et de l'autorité de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser l'objet de la Société et s'engage à consacrer tout le temps et toute l'attention possibles à cette tâche, dans des limites raisonnables, pour gérer les activités et les affaires de la Société, et s'engage à assumer ces responsabilités et gérer ces activités en ayant recours, le cas échéant, à l'assistance de conseillers, d'agents, d'assistants ou d'autres membres du personnel de la Société, tel qu'il l'estimera nécessaire.

La Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

9.2 Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges lui permettant d'exécuter les actes d'administration et de cession d'actifs, dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'administration.

9.3 Sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF, le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour gérer les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir préalablement l'autorisation de l'assemblée générale des Actionnaires. Il peut également conférer tous les pouvoirs dont il est investi ainsi que des mandats spéciaux à toute personne, laquelle ne doit pas nécessairement être un Administrateur, nommer et révoquer tous les responsables et membres du personnel et fixer leur rémunération. Le Conseil d'administration peut, tout particulièrement, nommer un agent administratif («l'Agent administratif»), lequel sera chargé de toutes les tâches administratives requises par le droit luxembourgeois, et, tout particulièrement de la tenue de la comptabilité et du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions, toutes les tâches de secrétariat et d'administration, le traitement des souscriptions et des rachats d'Actions, et l'acceptation des cessions de fonds, la tenue du registre des Actionnaires et des documents officiels de la Société, fournir l'assistance administrative dans le cadre des assemblées, assurer et contrôler l'envoi de déclarations, de rapports, d'avis et d'autres documents aux Actionnaires. En cas de délégation, le Conseil d'administration reste responsable des activités et s'engage à contrôler en permanence les activités du prestataire de services nommé.

Art. 10. Réviseur. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris, tout particulièrement, ses livres comptables, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé par la CSSF, lequel devra satisfaire les exigences du droit luxembourgeois, en termes d'honorabilité et d'expérience professionnelle, étant entendu que celui-ci devra exécuter les obligations imposées par la Loi SICAR. Le réviseur d'entreprises sera nommé, pour une durée d'un an, par les Actionnaires réunis en assemblée générale, étant entendu que l'assemblée générale déterminera également le nombre de réviseurs. La durée du mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à la fin de chaque assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Art. 11. Souscription et Rachat d'Actions.

11. Sans préjudice des dispositions particulières du Prospectus, les Actions seront émises à un prix de souscription correspondant à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action majorée (le cas échéant) d'un droit d'entrée à déterminer par le Conseil d'administration dans le Prospectus, à l'exception des premières Actions qui seront émises au prix fixé dans le Prospectus.

Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu en vertu de la l'Article 12 des présents Statuts, l'émission des Actions sera suspendue.

11.2 Tout manquement d'un Actionnaire à son obligation de paiement constitue un défaut de sa part (un «Actionnaire défaillant»). La Société notifiera le défaut à l'Actionnaire défaillant par avis écrit, avec copie au Dépositaire.

Le Conseil d'administration est en droit, à son entière discrétion, de prendre toute mesure pouvant s'avérer nécessaire à l'exécution des obligations de l'Actionnaire défaillant découlant du bulletin de souscription, y compris notamment le droit (sans être une obligation) de:

- (i) entamer une procédure judiciaire à l'encontre de l'Actionnaire défaillant;
- (ii) procéder au rachat des Actions des Actionnaires défaillants, conformément aux dispositions du droit luxembourgeois et aux dispositions du paragraphe 11.3 b) ci-dessous;
- (iii) suspendre tout droit de vote rattaché aux Actions;
- (iv) supprimer le droit à procéder à des apports supplémentaires et à participer à de nouveaux investissements, pouvant aller jusqu'à une exclusion définitive; et/ou
- (v) intenter toute procédure à l'encontre de l'Actionnaire défaillant en réparation de tout dommage subi par la Société ou tout autre Actionnaire à la suite du défaut de l'Actionnaire défaillant.

11.3 La Société est une société de type fermé et, par voie de conséquence, les demandes de rachat unilatérales des Actionnaires peuvent ne pas être acceptées par la Société. Comme décrit de façon plus détaillée ci-après, les Actions ne seront rachetées que (a) s'il en va du meilleur intérêt de la Société; (b) si l'Actionnaire est un Actionnaire défaillant ou (c) si l'Actionnaire cesse d'être, ou il est établi qu'il n'est pas, un Investisseur Eligible.

a) Rachat des Actions dans le meilleur intérêt de la Société

La Société peut procéder au rachat des Actions dès lors que le Conseil d'administration estime qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société. Les Actions peuvent être rachetées sur une base proportionnelle entre tous les Actionnaires existants notamment (a) à la suite de la cession d'un investissement par la Société, pour distribuer aux Actionnaires le produit net de l'investissement en question; (b) si la valeur des actifs de la Société devient inférieure à un million deux cent cinquante mille euros (1 250 000 EUR), soit le niveau minimum pour assurer la viabilité économique de la Société ou (c) en cas d'évolution défavorable de la situation économique ou politique. Le prix de rachat sera égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible.

La Société est en droit, sur décision du Conseil d'administration, d'honorer en espèces le paiement du prix de rachat à tout Actionnaire, avec l'accord de ce dernier, par l'attribution d'investissements issus du portefeuille d'actifs de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans un tel cas seront établis sur une base juste et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires de la Société, et la méthode d'évaluation utilisée sera confirmée par rapport spécial des réviseurs d'entreprises de la Société. Les coûts de telles attributions seront supportés par le bénéficiaire de l'attribution.

b) Rachat d'actions d'un Actionnaire défaillant

La Société peut racheter les Actions d'un Actionnaire défaillant.

En cas de défaut de paiement partiel ou total par un Actionnaire à la date d'échéance telle qu'indiquée dans le Prospectus, le prix de souscription correspondant est soumis un intérêt de retard («l'Intérêt de retard») sans autre avis au taux d'intérêt décrit dans le Prospectus. L'Intérêt de retard est calculé sur la base du nombre de jours civils écoulés entre la date d'échéance et la date de paiement concernées. Si, dans un délai de 30 jours après un rappel du Conseil d'administration, l'Actionnaire défaillant concerné n'a pas payé le prix de souscription dû (en ce compris l'Intérêt de retard), les Actions seront considérées comme des Actions en défaut.

Les Actions en défaut ne donnent aucun droit à dividende ou distribution jusqu'à ce que le paiement intégral des sommes dues (en ce inclus les intérêts de retard) ait effectivement été reçu par la Société.

En cas de défaut persistant (défini comme intervenant au terme d'une période de 12 mois après sa survenance) d'un Actionnaire, le Conseil d'administration pourra décider de suspendre les droits de vote rattachés aux Actions et remboursera à l'Actionnaire défaillant les montants déjà payés, le cas échéant, après déduction de l'Intérêt de retard.

c) Rachat d'Actions d'un Actionnaire qui cesse d'être un Investisseur Eligible ou dont il est établi qu'il n'est pas un Investisseur Eligible

Les Actions peuvent faire l'objet d'un rachat forcé si un Actionnaire cesse d'être un Investisseur Eligible ou s'il est établi qu'il n'est pas un Investisseur Eligible. En cas de rachat forcé, le prix de rachat sera égal au prix de souscription minoré d'une pénalité de 15 %.

Le paiement des Actions rachetées interviendra dans le délai indiqué par le Conseil d'administration sur préavis aux Actionnaires et au plus tard dans un délai d'un (1) mois à compter de la décision de rachat des Actions par le Conseil d'administration ou de la perte du statut d'Investisseur Eligible par un Actionnaire ou encore de la connaissance de la perte de ce statut par le Conseil d'administration. Le paiement interviendra dans la devise de référence du Compartiment concerné.

Art. 12. Évaluation des Actions. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions pour chaque Compartiment de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire par Action») sera établie par le Conseil, respectivement par son prestataire de services dûment nommé à cet effet, au plus tard le 31 décembre et à toute autre date fixée par le Conseil d'administration (cette autre date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est établie étant désignée aux présentes comme une «Date d'évaluation»).

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action:

(i) pendant toute période de fermeture de l'un des marchés principaux ou autre Bourse de valeurs sur laquelle une part importante des actifs de la Société est cotée (en dehors des jours de fermeture habituels) ou de restriction ou suspension des négociations sur ces marchés même si la Société doit en principe investir dans des sociétés non cotées; ou

(ii) pendant toute période au cours de laquelle, par suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou en présence de toutes autres circonstances échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir du Conseil d'administration ou encore d'une conjoncture particulière sur le marché immobilier, il n'est raisonnablement pas réaliste de céder les actifs détenus par la Société sans porter un préjudice important aux intérêts des Actionnaires ou si, selon l'opinion du Conseil d'administration, les prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peuvent pas être calculés de manière équitable; ou

(iii) pendant toute interruption des moyens de communication normalement employés pour établir le prix de tout actif de la Société ou si, pour toute raison, la valeur de tout actif de la Société considéré comme important eu égard à la fixation de la Valeur Nette d'Inventaire (cette importance étant établie à l'entière discrétion du Conseil d'administration) ne peut être établie aussi rapidement et précisément que nécessaire; ou

(iv) pendant toute période au cours de laquelle la valeur d'une filiale détenue à cent pourcent (100 %) (directement ou indirectement) de la Société ne peut être établie avec précision; ou

(v) pendant toute période au cours de laquelle tout transfert de fonds découlant de la réalisation ou de l'acquisition d'investissements ne peut, selon l'opinion du Conseil d'administration, être effectué à des taux de change normaux; ou

(vi) lors de la publication d'un avis de convocation à une assemblée générale des Actionnaires aux fins d'adopter une résolution de liquidation de la Société; ou

(vii) si les restrictions de change ou concernant les transactions financières empêchent le règlement de transactions pour le compte d'un Compartiment au sein de la Société; or

(viii) lorsque, pour tout autre motif, les prix d'un investissement ne peuvent être rapidement ou précisément vérifiés, sous réserve que cet investissement forme une part importante des actifs de la Société.

La décision d'une telle suspension sera tenue à disposition par la Société, le cas échéant, et pourra être notifiée aux investisseurs ayant déposé une demande de souscription d'Actions.

Aucune émission ou aucun rachat d'Actions n'aura lieu pendant toute période de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le cas échéant, un avis de suspension sera communiqué aux Actionnaires.

Art. 13. Normes d'évaluation.

13.1. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Société et de chacune de ses catégories d'actions sera exprimée en euros (EUR) et sera établie à la Date d'évaluation en divisant l'actif net de la Société attribuable à la catégorie d'actions concernée, correspondant à la valeur des actifs minorée des passifs, à la Date d'évaluation en question, par le nombre d'Actions alors en circulation dans la Société pour la catégorie d'actions concernée, conformément aux règles établies ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action peut être arrondie à la hausse ou à la baisse à l'unité la plus proche dans la devise concernée, tel qu'établi par le Conseil d'administration.

Si un changement important est intervenu depuis le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire concernant (i) une part importante des biens ou droits de propriété de la Société ou (ii) les cours des marchés sur lesquels une part importante des investissements de la Société est cotée ou négociée, le Conseil d'administration peut, en vue de protéger les intérêts des Actionnaires, annuler la première évaluation et conduire une seconde évaluation avec prudence et bonne foi. Dans un tel cas, la nouvelle Valeur Nette d'Inventaire sera communiquée aux Actionnaires.

13.2 Les actifs de la Société comprennent:

(i) les participations dans des sociétés privées (cibles et intermédiaires) qui détiennent, directement ou indirectement, des biens ou droits de propriété;

(ii) les participations dans des sociétés cotées;

(iii) toutes autres valeurs mobilières détenues par la Société;

(iv) l'ensemble des liquidités disponibles ou en dépôt, y compris les intérêts courus sur celles-ci;

(v) l'ensemble des titres de capital, dividendes en actions et en numéraire et toutes distributions à recevoir par la Société dans la mesure où la Société dispose raisonnablement des informations en question;

(vi) l'ensemble des intérêts cumulés sur les dépôts détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont intégrés ou repris dans le montant principal de l'actif concerné;

(vii) tous les autres actifs de toute nature et de tout type y compris les charges payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera établie comme suit:

(i) Les biens détenus par des sociétés privées seront évalués à leur valeur de marché estimée en tenant compte de l'appréciation du capital sur les biens en question.

(ii) Les titres qui sont cotés sur une Bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base du dernier cours de Bourse publié ou la dernière valeur de marché disponible.

(iii) Les titres qui ne sont ni cotés sur une Bourse de valeurs ni négociés sur un autre marché réglementé et qui ne sont pas mentionnés ci-dessus, seront évalués sur la base de leur valeur nette de réalisation probable, estimée avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'administration.

(iv) La valeur des liquidités disponibles ou en dépôt, effets, billets à vue et comptes à recevoir, charges payées d'avance, dividendes en numéraire et intérêts déclarés ou courus tel que susvisé mais dont le paiement n'a pas encore été perçu, est considérée comme en étant le montant intégral, sauf s'il est probable que le montant ne sera pas payé ou perçu dans sa totalité, auquel cas la valeur sera établie après application d'une réduction jugée adéquate par le Conseil d'administration pour en refléter la valeur véritable.

(v) L'ensemble des autres valeurs mobilières ou autres actifs, titres soumis à restrictions et titres pour lesquels aucun cours de marché n'est disponible, sont évalués sur la base des prix fournis par le courtier ou par un service d'évaluation indépendant agréé par le Conseil d'administration ou, dans la mesure où de tels prix ne sont pas considérés comme représentatifs des valeurs de marché, ces valeurs mobilières et autres actifs seront évalués à la juste valeur telle que déterminée de bonne foi selon des procédures établies par le Conseil d'administration.

La valeur de l'ensemble des actifs et passifs non libellés en euros (EUR) sera convertie en euros au taux de change en vigueur au Luxembourg à la Date d'évaluation concernée. Si ces cours de change ne sont pas disponibles, le taux de change sera établi de bonne foi par le Conseil d'administration ou selon les procédures établies par ses soins.

Le Conseil d'administration peut, à son entière discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il considère qu'elle reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société. La méthode sélectionnée sera ensuite appliquée de manière homogène. L'Agent administratif peut s'appuyer sur les différences approuvées par la Société aux fins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

13.3 Les passifs de la Société comprennent:

(i) l'ensemble des prêts et autre formes d'endettement au titre d'emprunts (y compris des titres de dette convertibles), les effets et comptes à payer;

(ii) tous les intérêts accumulés sur ces prêts et autres dettes au titre d'emprunts (y compris les frais d'engagement cumulés sur ces prêts et autres dettes);

(iii) toutes les charges courues ou à payer (y compris les frais administratifs, les honoraires de conseil, le cas échéant les commissions incitatives, les commissions du Dépositaire et des agents intermédiaires);

(iv) tous les engagements connus, présents ou à venir, y compris l'échéance de toutes les obligations contractuelles de paiement de sommes d'argent ou de biens, notamment le montant de toute distribution déclarée par la Société et non payée, dès lors que la Date d'évaluation intervient à, ou postérieurement à, la date de référence à laquelle les personnes en droit d'en bénéficier sont identifiées;

(v) une provision pour impôt adéquate sur la base du capital et des revenus à la Date d'évaluation, telle qu'établie par la Société, et les autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Conseil d'administration, ainsi que tout montant (le cas échéant) que le Conseil d'administration peut considérer comme une provision adéquate relative à toute créance contesté par un créancier de la Société;

(vi) l'ensemble des autres passifs de la Société de quelque nature et type qu'ils soient conformément au droit luxembourgeois.

La Société déterminera le montant de ces éléments de passif sur base de toutes les charges à payer par la Société qui peuvent inclure des frais de formation, des charges d'exploitation que la Société doit supporter, des honoraires à devoir à ses conseillers, des honoraires et frais à devoir à ses comptables, au Dépositaire et ses correspondants, aux agents de domiciliation, administratifs, de registre et de transfert, à l'agent payeur, à tout distributeur et représentant permanent dans les juridictions où la Société est enregistrée, ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société, la rémunération des administrateurs, le cas échéant, et leurs débours raisonnables, les couvertures d'assurance et frais de déplacement raisonnables dans le cadre des réunions du Conseil d'administration, les honoraires et frais liés aux services juridiques et d'audit (y compris les frais de due diligence au titre d'investissements potentiels), le paiement ou remboursement de tous les débours et frais d'ordre juridique, comptable et autres supportés par la Société et dans le cadre de sa constitution ainsi que de l'offre des Actions de la Société, les honoraires et frais liés à l'enregistrement et au suivi de l'enregistrement de la Société auprès de toute autorité publique ou Bourse de valeurs au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, les frais de publication et de communication d'informations financières, y compris les coûts de préparation, d'édition, de publicité et de distribution des prospectus, notes explicatives, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les coûts d'impression des certificats et les frais liés à tous les rapports communiqués aux Actionnaires, les frais de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales des Actionnaires, les réunions du Conseil d'administration, l'ensemble des taxes, droits et autres charges imposées par l'État, ainsi que l'ensemble des dépenses d'exploitation, y compris le coût de l'achat et la vente des actifs, le coût de publication des prix d'émission et de rachat, le cas échéant les charges d'intérêt, frais bancaires, frais de change et autres frais de courtage, affranchissement et télécommunications.

La Société peut comptabiliser les charges administratives et autres frais de nature régulière ou récurrente sur la base d'un montant estimé proportionnellement au montant cumulé sur l'exercice ou d'autres périodes.

13.4 Les actifs et passifs seront imputés comme suit:

(i) Le produit à recevoir sur l'émission d'Actions d'une catégorie augmente la part de l'actif net attribuable à la catégorie d'actions à émettre;

(ii) Lorsque la Société contracte un passif concernant une catégorie d'Actions en particulier, ce passif est imputé à la catégorie d'Actions en question; les passifs qui ne sont pas attribuables à un Compartiment spécifique seront imputés à tous les Compartiments sur une base proportionnelle à leurs actifs respectifs.

(iii) En cas de distribution aux porteurs de toute catégorie d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie d'actions sera réduite du montant des distributions en question.

(iv) Les investissements réalisés par la Société seront évalués et publiés à une Date d'évaluation. Toute publication de la sorte sera tenue à disposition au siège social de la Société.

Art. 14. Conflit d'intérêts. En vue d'identifier les types de conflits d'intérêts qui pourraient survenir dans le cadre de la gestion des actifs de la Société, le Conseil d'administration a pris en compte, comme critères minimums, la possibilité que l'un de ses Membres, ou toute personne (physique ou morale) directement ou indirectement liée à la gestion d'actifs de la Société, se retrouve dans l'une des situations suivantes, que ces situations résultent de l'exercice de l'activité de gestion d'actifs ou de toute autre activité:

(a) ladite personne pourrait réaliser un bénéfice, ou éviter une perte, aux dépens de la Société ou de ses investisseurs;

(b) ladite personne a des intérêts distincts de ceux de la Société eu égard au résultat d'un service fourni à, ou d'une activité conduite pour, la Société ou ses investisseurs ou d'une transaction effectuée pour le compte de la Société;

(c) ladite personne a bénéficié d'une incitation financière ou autre pour favoriser (i) l'intérêt d'un investisseur ou d'un groupe d'investisseurs ou d'un autre Fonds d'Investissement Alternatif («FIA») plutôt que l'intérêt d'un autre investisseur ou groupe d'investisseurs du même FIA;

(d) ladite personne exerce les mêmes activités pour le FIA et pour un autre FIA; ou

(e) ladite personne reçoit ou va recevoir de la part d'une personne qui n'est pas la Société ni l'un de ses Actionnaires une incitation au titre des services de gestion collective de portefeuille fournis à la Société, sous forme de sommes d'argent, de biens ou de services autres que les frais ou commissions standards pour ce service.

Suivant les recommandations portant sur les conflits d'intérêt dans le cadre des FIA émises à l'article 13 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM») et l'article 7bis de la Loi SICAR, la Société a adopté des dispositions organisationnelles et administratives destinées à identifier, prévenir, gérer et suivre les conflits d'intérêts ainsi qu'un code de conduite de la gestion des conflits d'intérêts qui vise à minimiser autant que possible le risque que les conflits d'intérêts entre la Société et, selon le cas, toute personne contribuant aux activités de la Société ou toute personne directement ou indirectement liée à la Société portent préjudice aux intérêts des Actionnaires.

Trois séries de procédures liées à la gestion des conflits d'intérêts ont été établies afin de séparer les tâches et responsabilités susceptibles d'être considérées comme incompatibles ou pouvant générer des conflits d'intérêts distincts, de sorte à assurer que les intérêts des Actionnaires soient protégés à tout moment:

- La mise en place d'une politique de gestion des conflits d'intérêts à l'échelle de la Société, qui prend en compte toutes circonstances susceptibles de conduire à un conflit d'intérêts en raison de la structure et des activités professionnelles d'autres membres du groupe;

- Indépendance dans la gestion des conflits: des procédures visant par exemple à éviter ou à contrôler l'échange d'informations comportant un risque de conflit d'intérêts entre des personnes concernées impliquées dans des activités de gestion collective d'actifs ou de portefeuille, à retirer tout lien direct entre la rémunération des personnes concernées principalement impliquées dans une activité et les revenus générés par différentes personnes concernées impliquées dans une autre activité, dans la mesure où un conflit d'intérêts peut survenir dans le cadre de ces activités;

- Consignation des activités donnant lieu à des conflits d'intérêts préjudiciables et moyens de divulgation des conflits d'intérêts; le Conseil d'administration tiendra ainsi des registres appropriés et détaillés et les mettra régulièrement à jour eu égard à toutes les activités dans le cadre desquelles un conflit d'intérêts est survenu ou est susceptible de survenir. D'autre part, le Conseil d'administration informera les Actionnaires, par un moyen durable ou par l'intermédiaire d'un site Internet, de toute survenance d'un conflit d'intérêts, dès lors que les informations ne sont pas destinées personnellement à l'Actionnaire et que l'Actionnaire a été informé de l'adresse du site Internet et a accepté que les informations soient publiées. Si l'Actionnaire n'accepte pas que la notification soit faite par le biais du site Internet, le Conseil d'administration enverra un avis et des rapports écrits par courrier postal.

En vue d'assurer l'indépendance de la gestion des conflits d'intérêts, au moins un des administrateurs du Conseil d'administration de la Société sera nommé pour superviser et gérer tous les conflits d'intérêts. Ils seront en charge de la mise en place et de la tenue à jour de la politique de gestion des conflits d'intérêts ainsi que de sa mise en oeuvre.

Eu égard à la politique de gestion des conflits d'intérêts et en vue d'éviter les conflits d'intérêts, le Conseil d'administration s'engage à limiter ses actions en se conformant aux règles suivantes:

Si le Conseil d'administration devient le gérant d'autres sociétés ou d'autres fonds d'investissement au cours de l'existence de la Société, il est tenu de:

- mettre en place des stratégies et critères d'investissement distincts pour chaque fonds;

- ne pas investir les actifs de la Société dans d'autres sociétés ou fonds qu'il gère;
- gérer séparément les actifs de chaque société ou fonds qu'il gère.

Les présentes stipulations s'appliqueront également aux membres du Conseil d'administration à titre individuel. Dans le cas où un membre du Conseil d'administration serait nommé administrateur des autres sociétés ou fonds d'investissement en question, il devrait, en outre, s'abstenir de voter à l'égard d'une quelconque résolution qui pourrait entraîner un manquement au regard des règles ci-dessus.

Si des membres du Conseil d'administration souhaitent directement acheter, pour leur propre compte, des actifs détenus par la Société ou vendre à la Société des actifs qu'ils détiennent, ils devront au préalable obtenir, à la fois l'accord du Conseil d'administration et la validation du prix de la transaction par un auditeur externe indépendant, avant d'effectuer ces transactions.

Dans le cas où des membres du Conseil d'administration ont conclu des contrats de toute nature avec des entités identifiées par la Société comme pouvant faire l'objet d'un investissement futur, ils doivent déclarer l'existence de ces contrats et informer le Conseil d'administration de leur nature et de leur objet.

Dans ce cas, le Conseil d'administration déterminera s'il y a ou non conflit d'intérêts et s'il est possible ou non d'entreprendre ledit investissement. Les Actionnaires seront informés des décisions du Conseil d'administration et de la survenance d'un conflit d'intérêt par le biais d'un moyen durable (dossiers imprimés mis à leur disposition) ou via le site Internet de la Société tel que décrit ci-dessus dans la section relative aux procédures.

Les membres du Conseil d'administration n'utiliseront pas les actifs de la Société pour générer un avantage direct ou indirect pour leur propre compte.

Les membres du Conseil d'administration ne concluront pas de contrats de quelque nature que ce soit avec une société ou une partie liée à une entité détenue par la Société.

Les membres du Conseil d'administration ne recevront pas de traitements, salaires, honoraires, commissions, incitations ni toute autre forme de rémunération de la part d'une société ou d'une partie liée à une société détenue par la Société.

Les frais dus aux sociétés détenues par la Société ne seront payés par la Société qu'après avoir été soumis au Conseil d'administration conformément à un contrat dûment exécuté, ne constituant pas un conflit d'intérêts de quelque nature que ce soit.

Art. 15. Dépositaire.

15.1 Dans la mesure autorisée par la Loi SICAR, la Société est tenue de conclure un contrat de dépositaire avec une banque ou un autre établissement de crédit (le «Dépositaire») tel que défini par la Loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Tous les titres et liquidités de la Société doivent être détenus par le ou à l'ordre du Dépositaire qui doit assumer les responsabilités prévues par la loi envers la Société et ses actionnaires.

15.2 Le Dépositaire sera tenu responsable de la conservation de tous les dépôts, liquidités, valeurs mobilières et autres actifs de la Société et devra assumer les charges et responsabilités prévues par la Loi SICAR. Sous réserve de l'accord du Conseil d'administration, le Dépositaire peut, à ses propres risques, déléguer la conservation de certains actifs et valeurs mobilières à des chambres de compensation reconnues ou à d'autres institutions financières.

Le Dépositaire sera notamment chargé de:

(i) s'assurer que le prix de souscription des Actions de la Société a été reçu par cette dernière dans les délais établis par la Loi SICAR et le Prospectus;

(ii) s'assurer que, dans le cadre des transactions impliquant les actifs de la Société, la contrepartie lui soit remise dans les délais habituels; et

(iii) s'assurer du recouvrement, de la réception et du dépôt sur les comptes ouverts au nom de la Société de tous les revenus et paiements relatifs aux titres détenus, et à réception des instructions nécessaires, du traitement des paiements concernés.

Le Dépositaire doit en outre s'assurer que la Valeur Nette d'Inventaire des Actions est calculée conformément à la Loi SICAR, la Loi AIFM et le Prospectus, et veiller à ce que les produits de la Société ou de chacun de ses compartiments soient affectés conformément à ces documents.

Le Dépositaire n'est pas autorisé à réutiliser les actifs de la Société sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

Le Dépositaire peut déléguer certaines de ses fonctions, mais seulement dans les limites fixées par la loi. La responsabilité du Dépositaire ne sera pas affectée par le fait qu'il a délégué certaines de ses fonctions à un tiers, ou a confiée à un tiers tout ou partie des actifs dont il a la garde.

En cas de retrait volontaire du Dépositaire ou de sa révocation par la Société, jusqu'à son remplacement, qui doit intervenir dans un délai de deux (2) mois, le Dépositaire prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des Actionnaires.

Art. 16. Rapport annuel. Le rapport annuel sera disponible sans frais au plus tard six (6) mois après la fin de l'exercice financier concerné au siège social de la Société.

Art. 17. Exercice et Distributions.

17.1 L'exercice de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

17.2 Le Conseil d'administration est doté d'un pouvoir discrétionnaire de paiement de dividendes dès lors qu'il le considère approprié et que des fonds suffisants sont disponibles à cette fin.

Le droit au paiement de dividendes, y compris intermédiaires, est établi par le Conseil d'administration conformément au principe d'égalité de traitement entre les Actionnaires de chaque catégorie d'actions à tout moment.

Les distributions peuvent intervenir sous la forme de dividendes ou, le cas échéant, du rachat d'Actions.

Art. 18. Liquidation.

18.1 Liquidation de la Société

La Société est constituée pour une durée illimitée et sa liquidation est normalement décidée en assemblée générale extraordinaire des Actionnaires.

Une telle assemblée doit être convoquée par le Conseil d'administration dans un délai de 40 (quarante) jours civils dès lors que l'actif net de la Société est inférieur aux deux-tiers du capital minimum requis par la Loi SICAR. L'assemblée, sans condition de quorum applicable, décide de la dissolution à la majorité simple des Actions y étant représentées. Si l'actif net est inférieur à un quart du minimum requis, une résolution de dissolution de la Société peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des Actions présentes ou représentées lors de l'assemblée.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation est conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires qui décide de la dissolution et qui détermine leurs pouvoirs et rémunération.

Le boni de liquidation correspondant à chaque classe d'Actions au sein de chaque Compartiment sera distribué par les liquidateurs aux porteurs d'Actions de la classe d'Actions concernée du Compartiment en question proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent dans cette classe d'Actions.

En cas de liquidation volontaire ou forcée de la Société, sa liquidation sera conduite conformément aux dispositions de la Loi SICAR. Ladite loi spécifie les étapes à respecter pour permettre aux Actionnaires de prendre part à la distribution du boni de liquidation et prévoit un dépôt sous séquestre à la Caisse de Consignation à la clôture de la liquidation. Les montants non réclamés sur la mise sous séquestre dans les délais prescrits seront considérés comme annulés conformément aux dispositions de la Loi.

La Société sera également liquidée suite à la décision de la CSSF de retirer la Société de la liste visée à l'article 13 de la Loi SICAR.

18.2 Liquidation d'une classe d'Actions ou d'un Compartiment

L'assemblée générale des Actionnaires dissout et liquide un Compartiment à son échéance.

S'il estime que les circonstances le justifient, soit pour des raisons d'ordre économique, liées à l'optimisation de la gestion de la Société, ou à la suite d'un changement dans la situation économique d'une classe d'Actions ou encore dans l'intérêt des Actionnaires d'une classe d'Actions, le Conseil d'administration peut, conformément au droit applicable et aux droits des Actionnaires, proposer à l'assemblée générale des actionnaires de:

- a) restructurer une classe d'Actions en la scindant en deux ou plusieurs classe d'Actions;
- b) fusionner la classe d'Actions avec une autre classe d'Actions du même Compartiment ou d'un autre Compartiment;
- c) apporter la classe d'Actions en question à une autre société d'investissement en capital à risque;
- d) annuler la classe d'Actions en question en remboursant la Valeur Nette d'Inventaire aux Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires d'une classe d'Actions décidera à la majorité simple et sans condition de quorum.

La décision de l'assemblée générale des Actionnaires sera communiquée aux Actionnaires. Avant mise en oeuvre du processus décrit aux points a), b), c) ou d) ci-dessus, la Société proposera aux Actionnaires du Compartiment concerné de sortir sans frais du Compartiment pendant une période d'un mois à compter de l'avis de la proposition, que le Compartiment en question soit ouvert ou fermé aux rachats. À l'expiration de cette période, la décision s'imposera à tous les Actionnaires qui n'ont pas opté pour une sortie.

En cas de liquidation d'un Compartiment, les actifs seront distribués aux Actionnaires en vertu de leurs droits dans le Compartiment en question. Les actifs non alloués à la clôture de la liquidation seront déposés auprès de la banque dépositaire pendant une période qui ne dépassera pas six (6) mois. Au-delà de cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation jusqu'à l'expiration du délai de prescription.

La période de liquidation s'achèvera lorsque le Compartiment aura distribué ou cédé la totalité de ses investissements. Pendant la période de liquidation, le Conseil d'administration s'efforcera de vendre les investissements dans les meilleures conditions. Le Conseil d'administration veillera au paiement par le Compartiment de l'intégralité de ses dettes, engagements et charges et tous les frais de liquidation et constituera des réserves suffisantes pour faire face aux engagements prévus, présents ou futurs, dans les limites des actifs du Compartiment. Le cas échéant, le solde des bénéfices et actifs sera partagé entre les Actionnaires du Compartiment.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé de façon séparée, sans que la liquidation de ce Compartiment n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment. Seule la liquidation du dernier Compartiment restant de la Société entraînera la liquidation de la Société.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les questions qui ne sont pas expressément régies par les présents Statuts seront établies conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Loi AIFM et à la Loi SICAR, telles que modifiées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais - Evaluation

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 2.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. DUVIEUSART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. Relation: LAC/2014/37797. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014135197/1165.

(140152998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Compagnie Mobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 50.319.

Extrait de résolutions prises lors de l'AGO du 3 février 2014 (1^{er} lundi février à 14hr)

1. Mandats et nomination statutaire de mandataires.

a. Revocation du mandat d'administrateur de Mr Johan Cuypers,

c. Nomination statutaire pour une période de six ans, échéant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020:

Mme Elisabeth Gräfin von Merveldt,, qui fait élection de domicile au siège de la société, 12 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Compagnie Mobilière SA

Signature

Référence de publication: 2014092697/17.

(140110519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Petite Afrique Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.536.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 12 septembre 2014 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Divers.

Référence de publication: 2014131639/17.

King Arthur Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 181.801.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 36 du 4 janvier 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

King Arthur Properties S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014091212/14.

(140108807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Yazou Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.532.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 11 septembre 2014 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Report de la date de l'Assemblée au 11 septembre 2014,
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014126558/18.

KR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 186.161.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que deux des administrateurs de la Société, Corinne Shim Sophie Muller et Trustmoore Luxembourg S.A., ont démissionné de leurs fonctions en tant que membres du conseil d'administration de la Société unilatéralement le 27 juin 2014, après quoi le dernier administrateur restant de la Société, Johannes Andries van den Berg, a pourvu aux postes vacantes du conseil d'administration provisoirement et il a nommé les personnes suivantes en tant qu'administrateurs supplémentaires, pour un mandat expirant jusqu'à la prochaine assemblée générale: Kerst Houweling, né le 10 avril 1964 à Ede, Pays-Bas, et Christian Marcel Rivas, né le 23 juin 1973 à Guatemala, Guatemala, ayant leur adresse professionnelle au Calle Multiplaza 8, 10201 Escazú, Costa Rica.

Deux administrateurs agissant conjointement continueront à représenter et engager la Société.

Par la suite, Johannes Andries van den Berg a également démissionné de ses fonctions en tant qu'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Pour KR Investments S.A.

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2014091227/22.

(140108271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Rentainer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.597.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra mardi, le 16 septembre 2014 à 14 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2013 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2014131635/3560/15.

Action Oil Luxembourg SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.093.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 septembre 2014 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014103679/1031/15.

Cologne Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2014

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian KNAUFF, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014092693/24.

(140110239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Jack-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.728.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Hulaan Coal Corporation, a company governed by the laws of Canada, registered with the Registrar of Companies, Province of British Columbia (Canada), under the number BC0894850, having its registered office at Suite 900, 595 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada,

here represented by Me Oliver MALLWITZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The company Jack-2 S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 158728, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 31 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 907, on 5 May 2011 (hereafter referred to as the “Company”).

- The Company’s capital is currently set at twenty-eight thousand US dollars (USD 28,000.-), represented by two hundred eighty (280) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator of the Company.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it approves the financial situation of the Company for the period from 1 January 2014 to 17 June 2014.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is, as sole shareholder of the Company, vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all liabilities of the Company (including tax liabilities), any known but unpaid liabilities and in particular any hidden and unknown liabilities at the present time; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and closed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the current managers of the Company for their mandates as managers of the Company up to this date.

- The books, documents and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the company Jack-2 S.à r.l. was dissolved.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Hulaan Coal Corporation, une société régie par les lois du Canada, immatriculée auprès du registre de commerce de la province de la Colombie-Britannique (Canada) sous le numéro BC0894850, avec siège social au 900, 595 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada,

ici représentée par Maître Oliver MALLWITZ, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société Jack-2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158728, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 907 du 5 mai 2011 (ci-après dénommée la "Société").

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-huit mille dollars US (USD 28.000.-), représenté par deux cent quatre-vingt (280) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- La comparante est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 17 juin 2014.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné, qu'elle, en tant qu'associé unique de la Société, est investi de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif de la Société (en ce compris les charges fiscales), tout passif connu mais impayé, et en particulier tout passif dissimulé et inconnu à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme effectuée et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les livres, documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Jack-2 S.à r.l..

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. MALLWITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. LAC/2014/29777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096062/97.

(140114975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

BLT Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 154.643.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089015/9.

(140106176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.
